

# Les ruptures d'apprentissage en Bretagne

(au regard du contrat de travail)



Campagnes 2005-2006 et 2006-2007

Cette étude a été commanditée et financée par la Région Bretagne et la DRTEFP dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens APPRENTISSAGE. Elle s'inscrit dans la démarche performance du Conseil régional de Bretagne et dans la loi organique relative aux lois de finances de l'Etat (la LOLF). En complément d'autres éléments tels que la réussite aux examens ou l'insertion professionnelle des apprentis, elle a pour objectif d'apporter des éléments d'éclairage sur l'apprentissage. Ce travail fait suite à une première étude parue en 2006 et porte sur les contrats d'apprentissage conclus avec les établissements employeurs bretons du secteur privé débutant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et le 30 juin 2007.

Cette étude se structure en deux parties :

- une première partie présente les caractéristiques des établissements employeurs et des apprentis concluant des contrats de travail dans le dispositif d'apprentissage,
- une seconde caractérise les ruptures de contrats d'apprentissage.

Des précautions sont à prendre quant à l'interprétation et la comparaison de ces résultats avec d'autres productions, **il est question ici de ruptures de contrats de travail en apprentissage**. Les ruptures ou sorties de formation ne sont pas l'objet de ce travail.

# Le SOMMAIRE ●

- **Partie 1** : les contrats d'apprentissage .....p. 4
- **Partie 2** : les ruptures de contrats d'apprentissage .....p. 13
- **Annexes** .....p. 22

## ▶▶▶ Sources de l'étude

Cette étude repose sur des données provenant de bases administratives qui comportent des informations présentes sur les CERFA (bordereaux administratifs des contrats de travail remplis par l'employeur), qui sont enregistrés par les chambres consulaires.

Les données proviennent de deux sources :

- d'une part, du Conseil régional de Bretagne pour les contrats de travail hors contrats rompus en période d'essai,
- d'autre part, de la DRTEFP pour les contrats rompus en période d'essai ne relevant pas du secteur de l'agriculture.

Le GREF Bretagne a effectué la consolidation et le traitement des données de ces deux sources.

Contrairement à l'étude précédente, ces données n'intègrent pas les contrats rompus en période d'essai relevant du secteur agricole. Ces données n'étant plus informatisées, l'ITEPSA n'a pu être en mesure de fournir ces informations au GREF Bretagne.

Par conséquent, les résultats issus de la première étude ne sont pas comparables avec ceux présentés dans ce document.

## ▶▶▶ Périmètre de l'étude

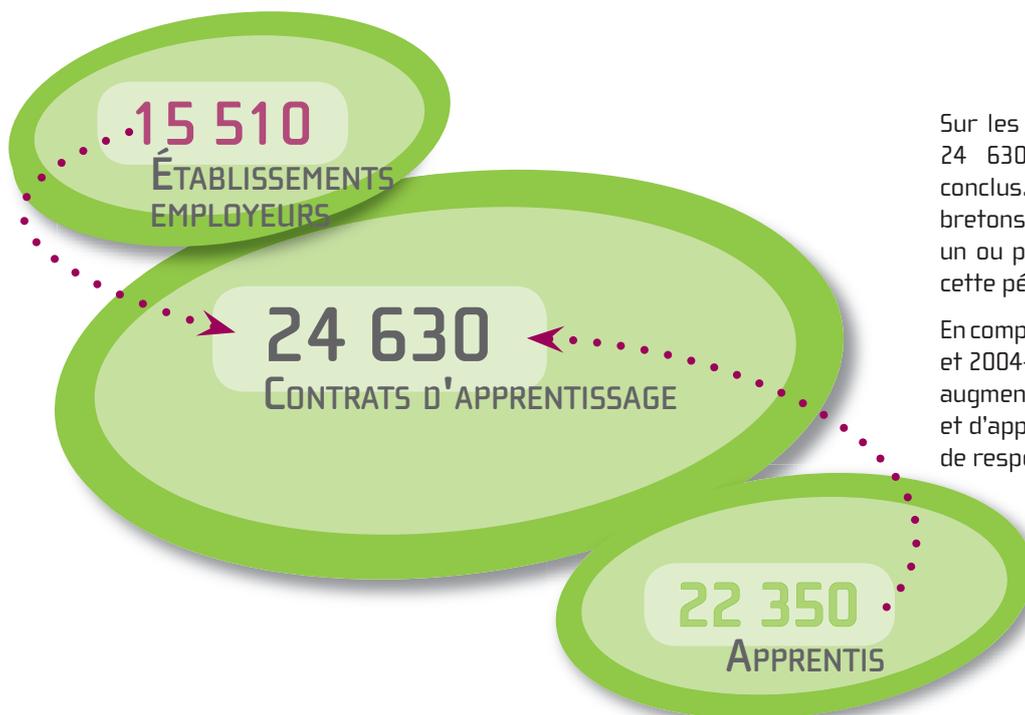
L'étude concerne les contrats de travail débutant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et le 30 juin 2007 (campagnes 2005-2006 et 2006-2007).

Elle couvre l'ensemble des contrats de travail conclus avec les établissements employeurs bretons à l'exception :

- des contrats de travail du secteur public (près de 1% des contrats signés soit environ 300 contrats),
- des contrats relevant du secteur agricole rompus en période d'essai (moins de 1% des contrats signés soit environ 100 contrats).

Partie 1  
**LES CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE**

Période observée : du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2007



Sur les campagnes 2005-2006 et 2006-2007, 24 630 contrats d'apprentissage ont été conclus. Ils concernent 15 510 établissements bretons et 22 350 apprentis, qui ont signé un ou plusieurs contrats d'apprentissage sur cette période.

En comparaison avec les campagnes 2003-2004 et 2004-2005, le nombre de contrats conclus a augmenté de 11%. Le nombre d'établissements et d'apprentis est également en augmentation de respectivement +13,4% et +12,6%.

Parmi l'ensemble des contrats signés, trois secteurs d'activité concentrent près de 50% des contrats d'apprentissage.

Le secteur de la construction arrive en première position avec 6 400 contrats signés (26,0%) suivi du commerce de détail, réparations avec 3 190 contrats (12,9%) et des industries agricoles et alimentaires avec 3 170 contrats (12,9%).

### Les 3 principaux secteurs d'activité (en NES 36)

Contrats d'apprentissage	Nombre	Poids
Construction	6 400	26,0%
Commerce de détail, réparations	3 190	12,9%
Industries agricoles et alimentaires	3 170	12,9%

### Les 3 principaux domaines de formations (en GFE\*)

Contrats d'apprentissage	Nombre	Poids
Production alimentaire	4 120	16,7%
Commerce	3 240	13,2%
Bâtiment second œuvre	2 980	12,1%

\* cf p. 25 : Groupes formation emploi (GFE)

Les trois domaines de formation prédominants en termes de contrats d'apprentissage sont les domaines de formation Production alimentaire (4 120 contrats), Commerce (3 240 contrats) et Bâtiment second œuvre (2 980 contrats).

Ils totalisent à eux trois près de 40% des contrats d'apprentissage.

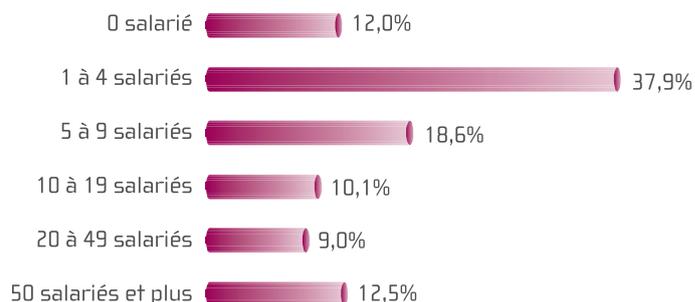
L'étude présente deux entrées distinctes : le secteur d'activité [fonction de l'activité économique de l'établissement employeur] et le domaine de formation [fonction du diplôme préparé par le jeune]. L'analyse se placera alternativement sur l'un ou l'autre de ces deux plans. Consulter les annexes pour plus d'information (p.25).

### Plus des deux tiers des contrats signés dans les TPE\*

Sur les 24 630 contrats d'apprentissage conclus sur les campagnes 2005-2006 et 2006-2007, 16 850 contrats, soit 70% des contrats, concernent des établissements de moins de 10 salariés (dont 37,9% d'établissements de 1 à 4 salariés).

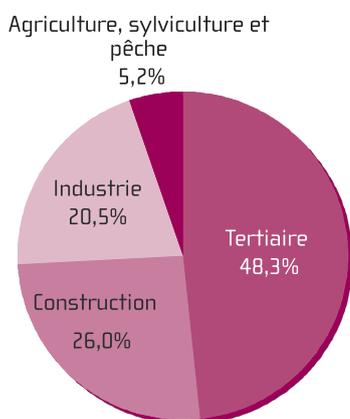
Seuls 12,5% des contrats sont conclus avec un établissement de 50 salariés et plus.

\* TPE : Très petits établissements (moins de 10 salariés)



(Taille de l'établissement, hors effectif en contrat en alternance)

### La moitié des contrats signés dans le tertiaire



Le secteur tertiaire regroupe près de 50% des contrats d'apprentissage (11 890 contrats). Viennent ensuite les secteurs de la construction (6 400 contrats) et de l'industrie (5 050 contrats). Quant au secteur de l'agriculture, il rassemble 1 280 contrats.

### Les 10 principaux secteurs d'activité

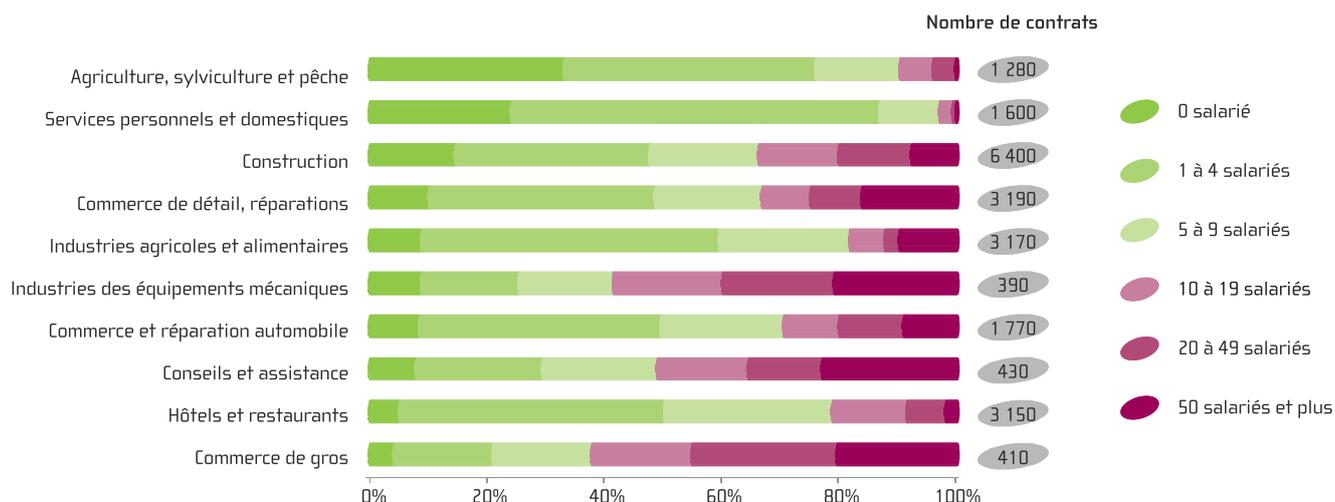
A un niveau plus fin (NES 36), le secteur de la construction est en première position en termes de contrats d'apprentissage signés. Les secteurs commerce de détail, réparations, industries agricoles et alimentaires et hôtels et restaurants concentrent chacun près de 13% des contrats.

Viennent ensuite les secteurs d'activité commerce et réparation automobile, services personnels et domestiques...

Parmi ces 10 principaux secteurs, seul le nombre de contrats du secteur du commerce et réparation automobile baisse par rapport aux campagnes précédentes.

Secteur en NES 36	Nombre de contrats	Poids
Construction	6 400	26,0%
Commerce de détail, réparations	3 190	12,9%
Industries agricoles et alimentaires	3 170	12,9%
Hôtels et restaurants	3 150	12,8%
Commerce et réparation automobile	1 770	7,2%
Services personnels et domestiques	1 600	6,5%
Agriculture, sylviculture et pêche	1 280	5,2%
Conseils et assistance	430	1,8%
Commerce de gros	410	1,7%
Industries des équipements mécaniques	390	1,6%

## Répartition des contrats selon la taille de l'établissement pour les 10 principaux secteurs



Les établissements de moins de 10 salariés concentrent près de 70% des contrats d'apprentissage. Néanmoins, la répartition des contrats selon la taille de l'établissement est quelque peu différente selon le secteur d'activité.

Alors que plus de 90% des contrats d'apprentissage sont signés dans des TPE des secteurs des services personnels et domestiques et de l'agriculture, sylviculture et pêche, moins de 50% des contrats sont conclus dans ce type d'établissement pour le commerce de gros et les industries des équipements mécaniques.

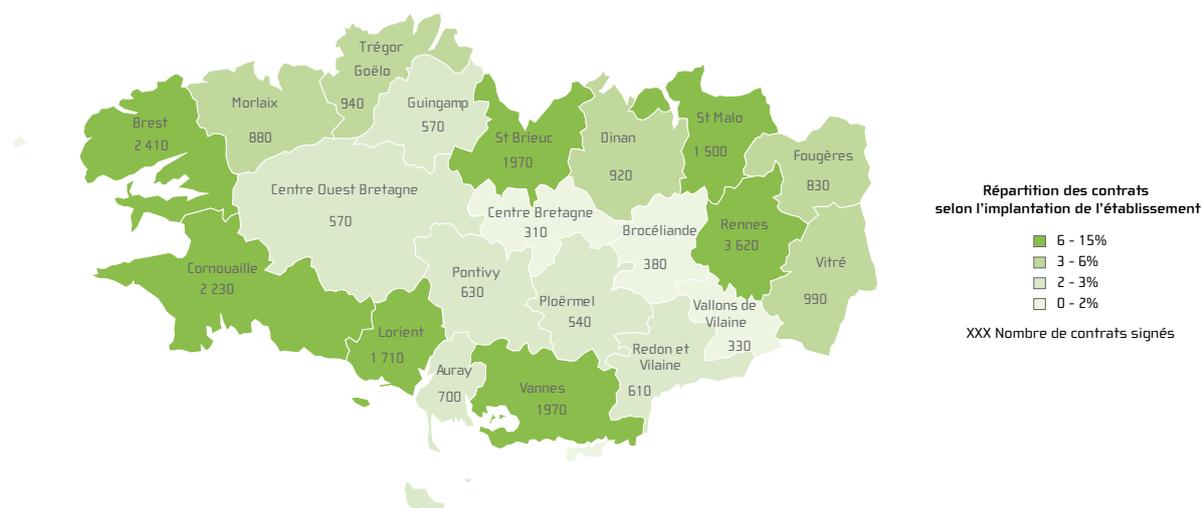
## Un tiers des contrats signés avec un établissement implanté en Ille-et-Vilaine

Département	Nombre de contrats	Poids
Côtes d'Armor	4 960	20,1%
Finistère	5 760	23,4%
Ille-et-Vilaine	8 040	32,6%
Morbihan	5 880	23,9%

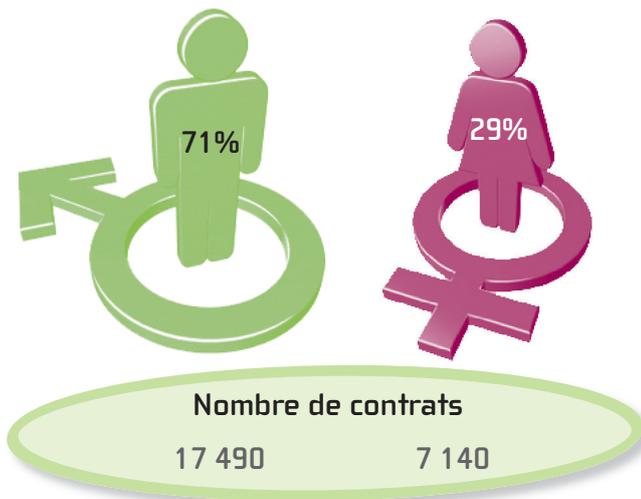
Au regard de l'implantation de l'établissement, le département d'Ille-et-Vilaine est en première position en termes de contrats signés avec 8 040 contrats pour les campagnes 2005-2006 et 2006-2007. Viennent ensuite le Morbihan, le Finistère puis les Côtes d'Armor.

Au niveau des pays bretons, ce sont les pays de Rennes (14,7%), de Brest (9,8%), de Cornouaille (9,1%), de Vannes (8,0%) et de Saint-Brieuc (8,0%) qui regroupent le plus grand nombre de contrats.

*NB : Ces résultats sont fortement corrélés avec la localisation de l'offre de formation et des secteurs d'activité employeurs.*



### Une population jeune et majoritairement masculine



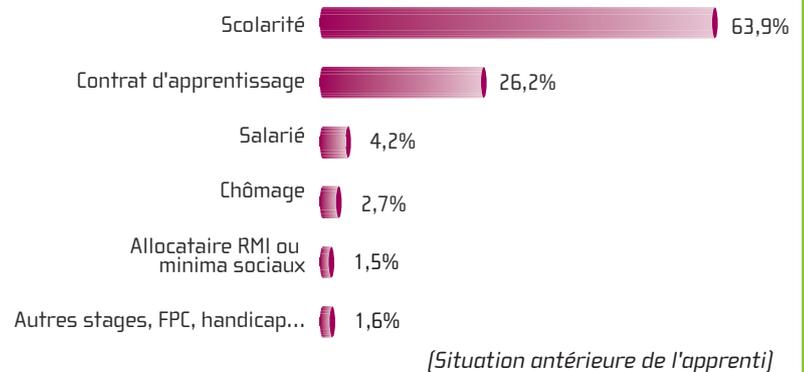
Age	Nombre de contrats	Poids
Moins de 18 ans	11 910	48,3%
18 à 21 ans	10 670	43,3%
22 ans et plus	2 050	8,4%

Sur les 24 630 contrats d'apprentissage conclus sur les campagnes 2005-2006 et 2006-2007, 17 490 contrats sont signés par des hommes, soit 71% des contrats. Seuls 29% des contrats sont conclus par des femmes.

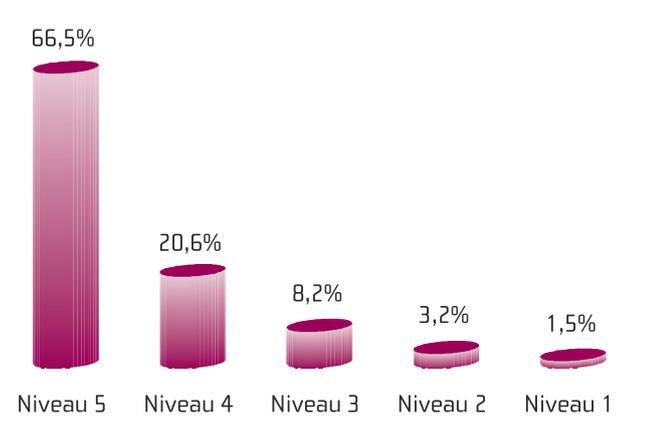
Les contrats d'apprentissage concernent majoritairement une population jeune : près de 50% des contrats sont signés par des apprentis de moins de 18 ans (11 910 contrats) et seulement 8,3% (2 050 contrats) par des apprentis de 22 ans et plus.

### Des contrats qui s'inscrivent dans un parcours scolaire

La majeure partie des contrats concerne des jeunes étant auparavant scolarisés (15 730 contrats), 26,2% des effectifs provenant du dispositif d'apprentissage (6 460 contrats), seulement 4,2% étant salariés, 2,7% étant au chômage.



### Une forte prédominance des formations de niveau CAP-BEP



Les contrats d'apprentissage concernent globalement des formations de niveau inférieur au Bac : 16 370 contrats, soit deux tiers des contrats correspondent à des formations de niveau 5 (CAP-BEP), 20,6% à des formations de niveau 4 (BAC) et 13% à des formations de niveau 3 et plus (Bac +2 et plus).

## Les 10 principaux domaines de formation

### 10 principaux domaines de formation (GFE\*)

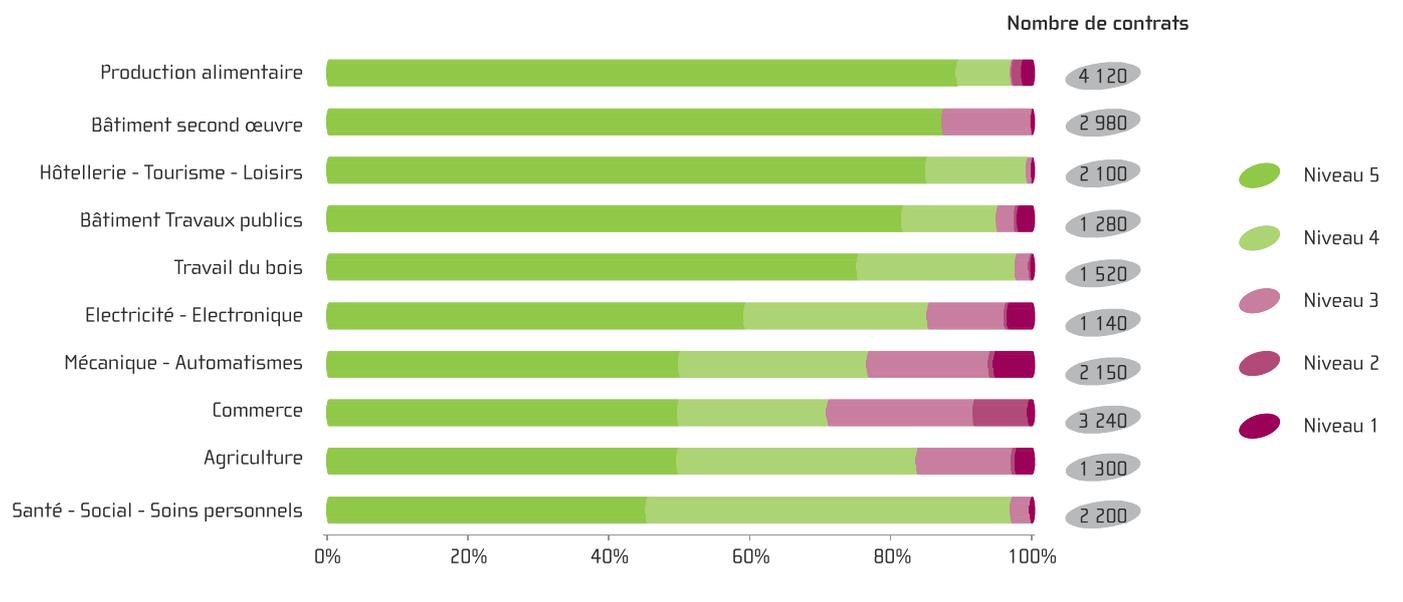
	Nombre de contrats	Poids	Rang Femmes	Rang Hommes
Production alimentaire	4 120	16,7%	4	1
Commerce	3 240	13,2%	1	8
Bâtiment second œuvre	2 980	12,1%	7	2
Santé - Social - Soins personnels	2 200	8,9%	2	13
Mécanique - Automatismes	2 150	8,7%	11	3
Hôtellerie - Tourisme - Loisirs	2 100	8,5%	3	9
Travail du bois	1 520	6,2%	10	4
Agriculture	1 300	5,3%	6	7
Bâtiment Travaux publics	1 300	5,2%	15	5
Electricité - Electronique	1 140	4,6%	17	6

\* cf p. 25 : Groupes formation emploi (GFE)

Le principal domaine de formation en termes de contrats d'apprentissage signés est le GFE Production alimentaire avec 4 120 contrats signés (16,7% des contrats). Au sein de ce domaine de formation, quatre diplômes prédominent : le CAP Cuisine (910 contrats), le CAP Boulanger (740), le BEP Alimentation (590) et le CAP Pâtissier, Chocolatier, confiseur (570).

Les domaines de formation Commerce (CAP Employé de vente spécialisée, BEP Vente Action marchande, BAP Pro commerce...) et Bâtiment second œuvre (CAP Couvreur, CAP Peintre-applicateur de revêtement, CAP installateur sanitaire...) viennent ensuite avec respectivement 3 240 et 2 980 contrats.

## Des niveaux différents selon les domaines de formation



Tous domaines de formation confondus, le niveau 5 (CAP-BEP) représente deux tiers des contrats d'apprentissage. Néanmoins, des disparités existent entre les domaines de formation.

Parmi les 10 principaux domaines, les GFE Santé - Social - Soins personnels, Commerce et Agriculture se distinguent des autres domaines de formation avec une part de niveau 5 relativement faible (moins de 50%) et une part importante de niveau 4 et plus.

A l'inverse, les niveaux 5 représentent plus de 85% des contrats pour les GFE Production alimentaire, Bâtiment second œuvre, et Hôtellerie - Tourisme - Loisirs.

## Plusieurs secteurs d'activité associés à un domaine de formation

Les domaines de formation (GFE) sont plus ou moins disparates en termes de secteurs d'activité (NES 36) :

- Des domaines de formation sont plus diffus en termes de secteurs d'activité tels que les domaines de formation de la Mécanique - Automatismes, de la Production alimentaire ou du Commerce. Ces domaines de formation ne sont pas associés à un secteur d'activité particulier.

A titre d'exemple, les contrats d'apprentissage du domaine de formation Mécanique - Automatismes se répartissent pour moitié dans des établissements du secteur commerce et réparation automobile et l'autre moitié se ventile sur une trentaine d'autres secteurs d'activité (6% dans les industries des équipements mécaniques, 5% dans l'agriculture, sylviculture et pêche...).

### LES DOMAINES DE FORMATION LES PLUS DIFFUS *(en termes de secteurs d'activité)*

<b>Mécanique - Automatismes</b>	Commerce et réparation automobile (52%), Industries des équipements mécaniques (6%), Agriculture, sylviculture et pêche (5%)
<b>Production alimentaire</b>	Industries agricoles et alimentaires (59%), Hôtels et restaurants (25%), Commerce de détail, réparations (14%)
<b>Commerce</b>	Commerce de détail, réparations (60%), Industries agricoles et alimentaires (17%), Commerce de gros (5%)
<b>Electricité - Electronique</b>	Construction (68%), Commerce et réparation automobile (7%), Commerce de détail, réparations (5%)
<b>Santé - Social - Soins personnels</b>	Services collectifs, sociaux et personnels (71%), Commerce de détail, réparations (20%), Industries des équipements électriques et électroniques (4%)

- A l'inverse, des domaines de formation apparaissent fortement concentrés en termes de secteurs d'activité tels que les domaines de formation du Bâtiment second œuvre, de l'Hôtellerie - Tourisme - Loisirs ou du bâtiment travaux publics. Ces domaines de formation sont associés en grande partie à un secteur d'activité particulier qui regroupe à lui

seul au moins 80% des contrats d'apprentissage du domaine de formation concerné.

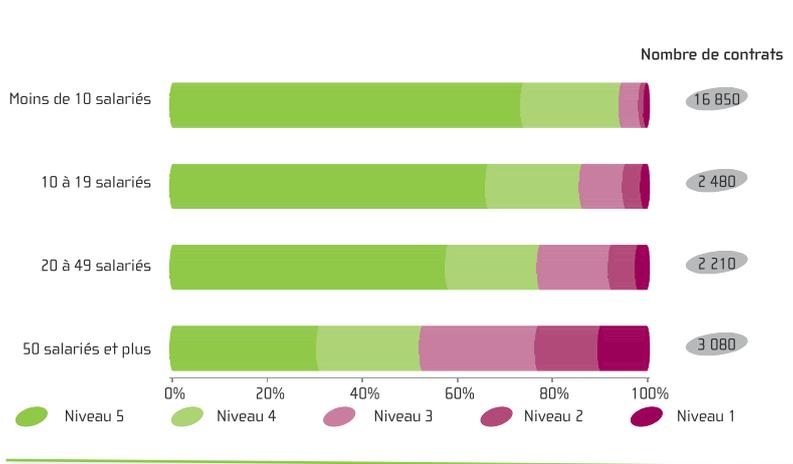
A titre d'exemple, 98% des contrats correspondant au domaine de formation Bâtiment second œuvre sont signés avec un établissement du secteur de la construction.

### LES DOMAINES DE FORMATION LES PLUS CONCENTRÉS *(en termes de secteurs d'activité)*

<b>Bâtiment second œuvre</b>	Construction (98%), Commerce de détail, réparations (1%)
<b>Hôtellerie - Tourisme - Loisirs</b>	Hôtels et restaurants (97%), Activités récréatives, culturelles et sportives (2%)
<b>Bâtiment Travaux publics</b>	Construction (91%), Conseils et assistance (3%), Industries des produits minéraux (3%)
<b>Agriculture</b>	Agriculture, chasse, sylviculture (82%), Construction (4%), Activités récréatives, culturelles et sportives (3%)
<b>Travail du bois</b>	Construction (80%), Industries des équipements du foyer (10%), Industries du bois et du papier (7%)

NB : Pour plus de détails, consulter l'annexe 6.

## Des niveaux de formation plus élevés pour les grands établissements



Deux tiers des contrats d'apprentissage concernent des formations de niveau 5 (CAP-BEP). Des disparités existent lorsque l'on observe cette répartition selon la taille de l'établissement.

Plus les établissements sont de taille importante plus les niveaux de formation sont élevés. En effet, 74,1% des contrats signés avec les établissements de moins de 10 salariés concernent une formation de niveau 5 (CAP-BEP) alors que cette proportion n'est que de 31,0% pour les établissements de 50 salariés et plus.

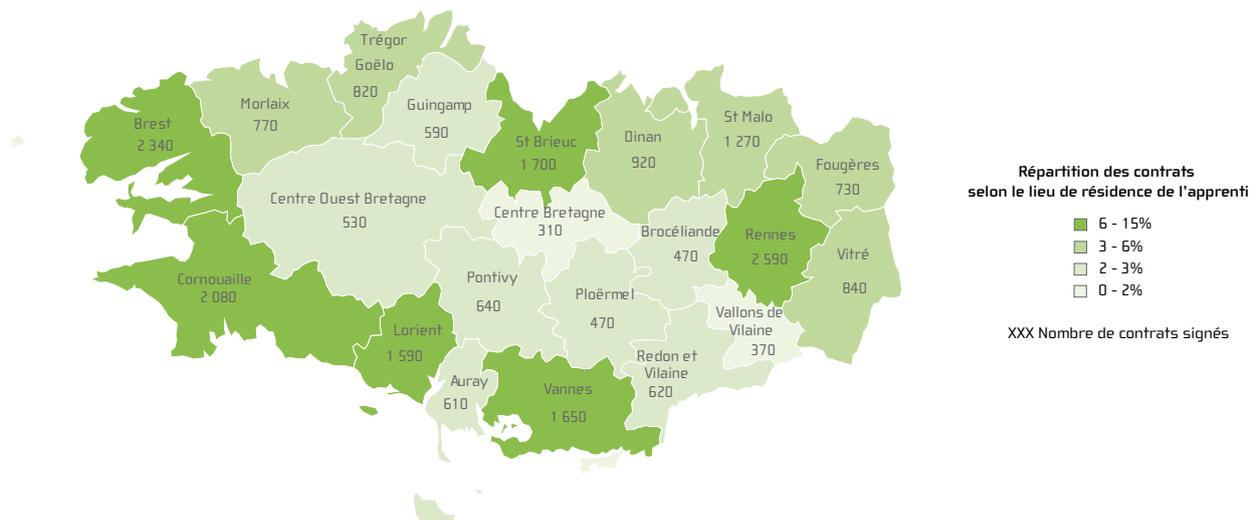
## Localisation des contrats selon le lieu de résidence de l'apprenti

Département	Nombre de contrats	Poids
Côtes d'Armor	4 550	18,5%
Finistère	5 380	21,9%
Ille-et-Vilaine	6 610	26,8%
Morbihan	5 270	21,4%
Hors région ou non déterminé	2 820	11,4%

26,8% des contrats concernent des apprentis résidant en Ille-et-Vilaine, seulement 18,5% en Côtes d'Armor.

Au regard du lieu de résidence de l'apprenti, ce sont les pays de Rennes (10,5%), Brest (9,5%), Cornouaille (8,4%), Saint-Brieuc (6,9%), Vannes (6,7%) et Lorient (6,5%) qui concentrent le plus grand nombre de contrats.

*NB : Ces résultats sont fortement corrélés avec la localisation de l'offre de formation et des secteurs d'activité employeurs.*

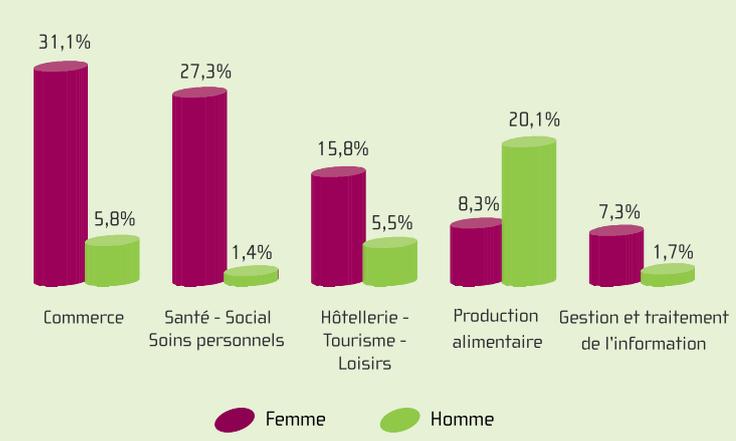


## ►►► Une population féminine plus âgée

La population féminine d'apprentis est en moyenne plus âgée que la population masculine. La part des moins de 18 ans est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (10 points d'écart) et inversement : les 22 ans et plus représentent 11,9% chez les femmes et seulement 6,9% chez les hommes.

Age/sexe	Part des femmes	Part des hommes
Moins de 18 ans	41,0%	51,3%
18 à 21 ans	47,2%	41,8%
22 ans et plus	11,9%	6,9%

## ►►► Concentration des contrats féminins sur cinq domaines de formation



5 domaines de formation (GFE) concentrent près de 90% des contrats d'apprentissage. 31,1% des contrats concernent le Commerce et 27,3% le domaine Santé - Social - Soins personnels.

## ►►► Des niveaux de qualification plus élevés pour les femmes

Les femmes suivant majoritairement des formations à dominante tertiaire (étant généralement de niveau supérieur à celles du bâtiment et de l'industrie), le niveau de formation suivi est en moyenne plus élevé chez les femmes que chez les hommes. 56,5% des contrats féminins concernent des formations de niveau 5 (CAP-BEP) contre 70,6% pour les hommes. Les formations de niveaux 3 (Bac+2) et plus représentent 17,2% des contrats chez les femmes et 11,1% chez les hommes. Par ailleurs, cette caractéristique explique en partie le fait que la population féminine soit plus âgée.

Niveau/sexe	Femmes		Hommes	
	Nb de contrats	Poids	Nb de contrats	Poids
Niveau 1	100	1,3%	280	1,6%
Niveau 2	430	6,0%	370	2,1%
Niveau 3	710	9,9%	1 300	7,5%
Niveau 4	1 880	26,3%	3 200	18,3%
Niveau 5	4 040	56,5%	12 340	70,6%

Partie 2  
**LES RUPTURES DE CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE**

### ►►► Définition des ruptures de contrats d'apprentissage

Les ruptures de contrats sont déterminées au regard du contrat de travail : il y a rupture de contrat lorsque la date prévisionnelle de fin de contrat n'est pas atteinte.

Les données provenant de bases administratives, l'enregistrement des informations relatives aux contrats et aux ruptures ne s'effectue pas en temps réel dans les systèmes d'information. Ainsi, seules les ruptures datées entre le 1er juillet 2005 et la date d'extraction des données (octobre 2008) sont prises en compte.

### ►►► Trois types de ruptures



Dans cette étude, sont comptabilisées les ruptures du contrat d'apprentissage, c'est-à-dire les ruptures liées au contrat de travail (d'apprentissage) passé entre un jeune et un établissement employeur. Pour caractériser cette notion de rupture, deux critères ont été croisés : la durée prévisionnelle du contrat d'apprentissage et la période à laquelle se produit la rupture dans la chronologie du contrat. Ainsi, trois indicateurs ont été calculés : un sur les ruptures qui se sont produites au cours de la période d'essai, considérant que ces dernières relèvent de droit du délai prévu par la loi pendant lequel employeur et salarié peuvent rompre le contrat de travail sans formalisme particulier, un sur les ruptures qui se situent juste après le passage de l'examen entre juin et août (cas général) et enfin, le dernier qui comptabilise l'ensemble des autres ruptures s'opérant en cours du contrat.

A ce titre, les résultats publiés dans ce document, diffèrent de ceux présentés dans la première étude, qui distinguait uniquement les ruptures "brutes" comptabilisant toutes les ruptures sans distinction. Ces notions ont été révisées, au profit des trois indicateurs de rupture, relatifs aux périodes distinctes du contrat de travail.

**Rupture en période d'essai** : il s'agit d'une rupture qui a lieu dans les deux premiers mois du contrat de travail.

**Rupture en période post examen** : l'information sur le motif de rupture "rupture après l'obtention du diplôme" n'étant pas accessible, le GREF Bretagne a défini une période dite "post examen". La rupture post examen est une rupture qui cumule les trois critères suivants :

- la durée du contrat est d'au moins 10 mois,
- la rupture a lieu entre juin et août,
- et a lieu à moins de 3 mois de la date de fin de contrat inscrite sur le document CERFA.

**Rupture en période intermédiaire** : il s'agit d'une rupture qui se situe entre la période d'essai et la période post examen.

A ces trois types de ruptures, correspondent trois taux de rupture :

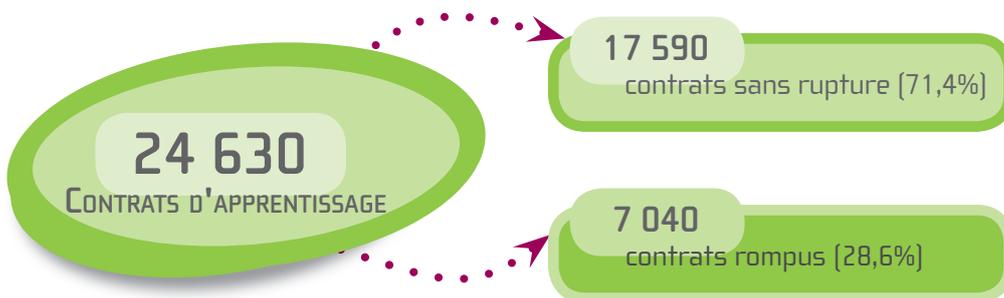
- Le **taux de rupture en période d'essai** mesure, parmi l'ensemble des contrats de travail, la part des contrats rompus en période d'essai.
- Le **taux de rupture intermédiaire** mesure, parmi l'ensemble des contrats de travail, la part des contrats rompus entre la période d'essai et la période post examen.
- Le **taux de rupture post examen** mesure, parmi l'ensemble des contrats de travail, la part des contrats rompus en période post examen.

### ►►► Deux angles d'observation

Les résultats sont présentés selon deux angles d'observation :

- l'angle "contrat d'apprentissage" prend en compte le nombre de contrats signés et le nombre de contrats rompus,
- l'angle "apprenti" prend en compte le parcours, la trajectoire de l'apprenti (un apprenti peut signer plusieurs contrats sur la période d'observation).

### Au regard des contrats...

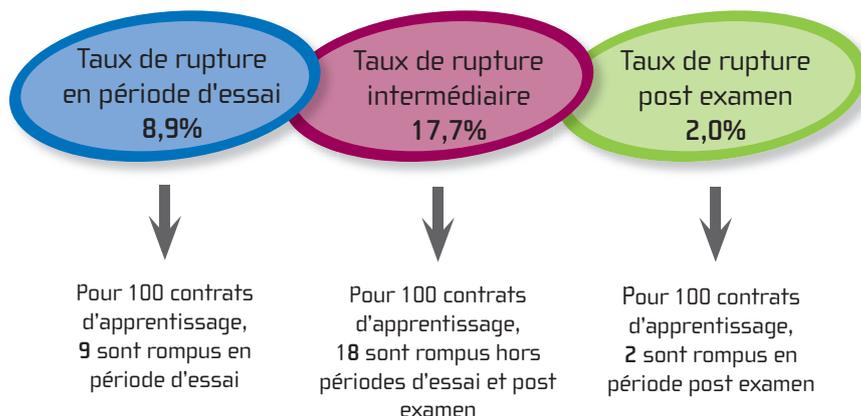


Sur les campagnes 2005-2006 et 2006-2007, 24 630 contrats d'apprentissage ont été signés. 17 590 contrats sont arrivés à terme sans enregistrer de rupture (soit 7 contrats sur 10) et 7 040 contrats ont été rompus.

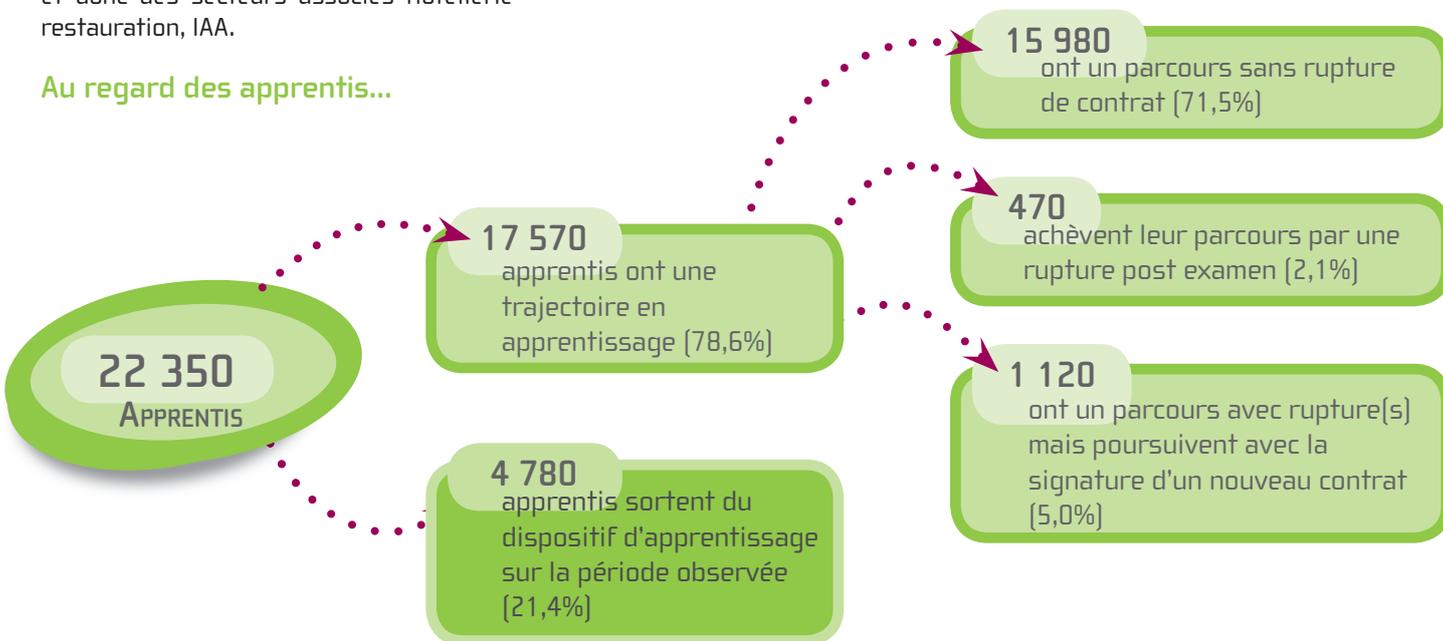
### Trois taux de ruptures

Les ruptures de contrats s'effectuent, pour grande partie, en période intermédiaire (entre la période d'essai et la période post examen). Le taux de rupture intermédiaire s'élève ainsi à 17,7% : pour 100 contrats d'apprentissage signés, 18 sont rompus durant cette période. 9 contrats sur 100 sont rompus en période d'essai et 2 contrats sur 100 en période post examen.

L'âge (16-17 ans), le premier niveau de qualification visé (CAP-BEP) apparaissent comme des facteurs de risque de rupture ainsi que certaines formations (Hôtellerie - Tourisme - Loisirs, Production alimentaire) et donc des secteurs associés Hôtellerie - restauration, IAA.



### Au regard des apprentis...



22 350 apprentis ont signé un ou plusieurs contrats. 78,6% des apprentis n'ont connu aucune rupture ou le cas échéant, ont eu une issue favorable suite à une rupture :

- 71,5% des apprentis n'ont aucune rupture de contrat,
- 5,0% signent un nouveau contrat après une rupture et,
- 2,1% rompent leur contrat en période post examen.

Sur la période d'observation, 4 780 apprentis, soit 21,4% des individus, ne signent pas de nouveau contrat après une rupture.

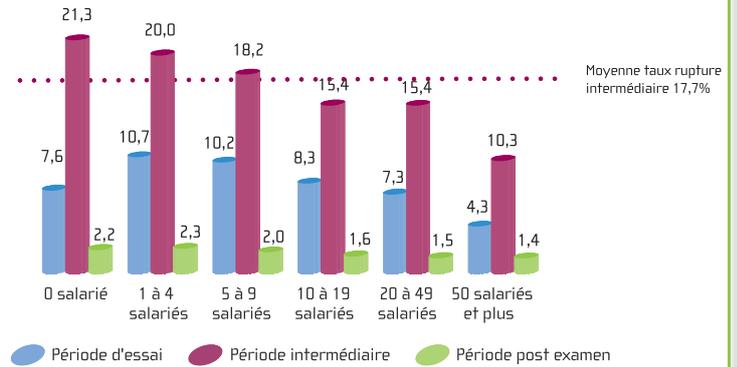
Les ruptures sans signature de nouveau contrat concernent proportionnellement plus les filles que les garçons et plus les 16-17 ans.

### Les TPE\*, établissements les plus touchés par les ruptures intermédiaires

Les établissements de moins de 10 salariés, qui regroupent 70% des contrats d'apprentissage (16 850 sur 24 620 contrats), sont plus touchés par les ruptures en période intermédiaire que les autres établissements avec un taux de rupture approchant les 20%.

Ce sont les établissements de 50 salariés et plus qui comptent le moins de ruptures intermédiaires : 10 contrats sur 100 sont rompus pendant cette période. Les taux de rupture en période d'essai et en période post examen tendent également à diminuer avec la taille de l'établissement.

\* TPE : Très petits établissements (moins de 10 salariés)



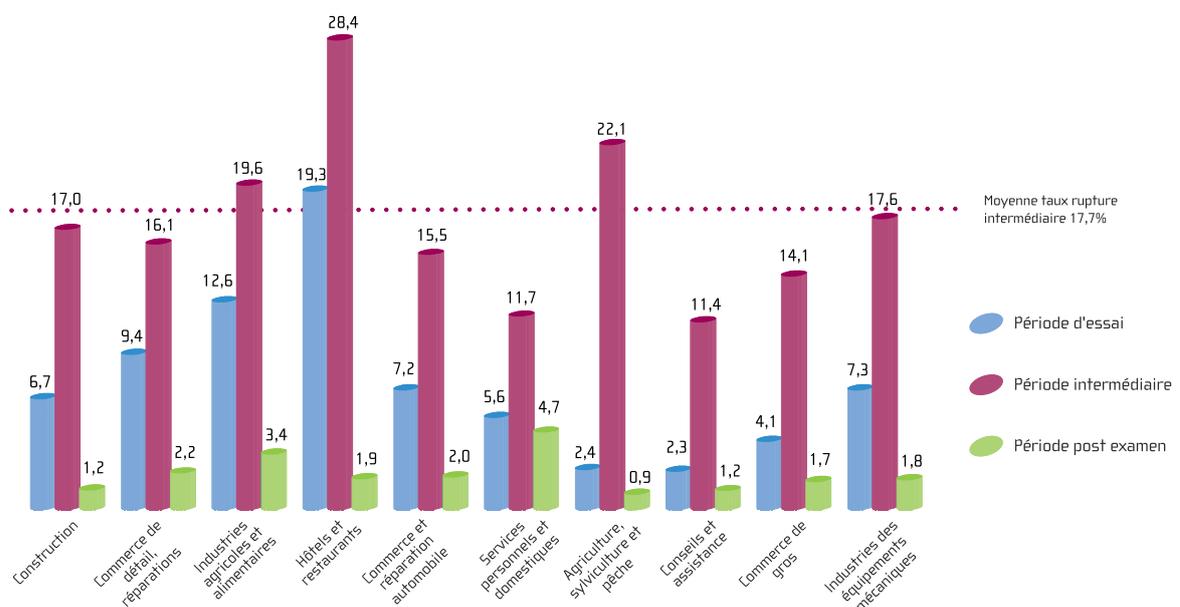
### Ruptures par grand secteur d'activité

#### Taux de rupture par secteur

Secteur	Période d'essai (%)	Période intermédiaire (%)	Période post examen (%)
Agriculture	2,4%	22,1%	0,9%
Construction	6,7%	17,0%	1,2%
Industrie	10,3%	17,6%	2,7%
Tertiaire	10,2%	17,7%	2,2%

Les hôtels-restaurants et l'agriculture, sylviculture et pêche sont les secteurs les plus affectés par les ruptures intermédiaires avec des taux respectifs de 28,4% et 22,1%. En revanche, les secteurs conseils et assistance et services personnels et domestiques sont moins touchés. Ce dernier secteur présente, néanmoins un taux de rupture en période post examen supérieur à la moyenne (4,7%) de même que le secteur des IAA.

### Taux de rupture des principaux secteurs d'activité



## Des taux de rupture variables selon les territoires

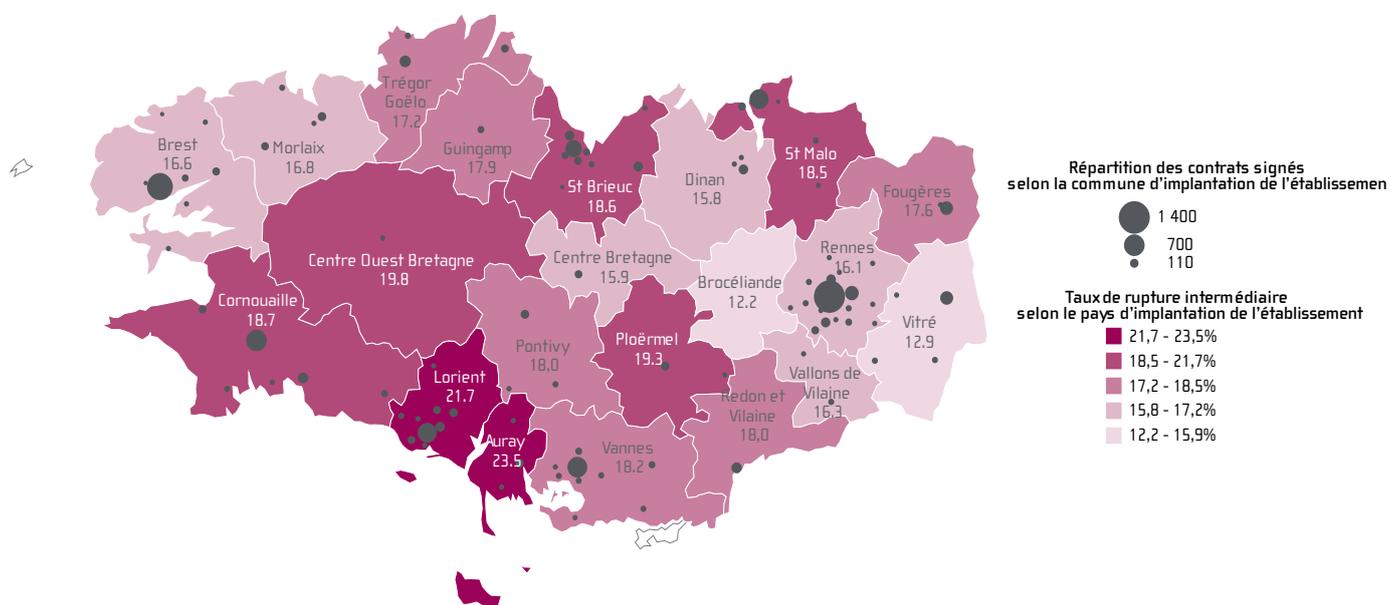
Au regard de l'implantation de l'établissement, le département du Morbihan présente le taux le plus important de rupture intermédiaire (20,0%). L'Ille-et-Vilaine, qui est le département qui concentre le plus grand nombre de contrats d'apprentissage possède le taux de rupture en période intermédiaire le plus faible (16,3%).

Au niveau des pays bretons, ce sont les pays d'Auray et de Lorient qui ont les taux les plus élevés avec respectivement 23,5% et 21,7% de contrats rompus pendant cette période.

*NB : Ces résultats sont fortement corrélés avec la localisation de l'offre de formation et des secteurs d'activité employeurs.*

### Taux de rupture par département

	Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Côtes d'Armor	8,5%	17,6%	2,2%
Finistère	9,5%	17,4%	1,8%
Ille-et-Vilaine	8,6%	16,3%	1,8%
Morbihan	9,0%	20,0%	2,2%



### Les jeunes touchés par les ruptures de contrats

Les taux de rupture en période intermédiaire des contrats "féminins" et "masculins" sont identiques : environ 18 contrats sur 100 sont rompus durant cette période. Des différences sont néanmoins observées au niveau des ruptures en période d'essai et post examen : les taux de rupture relatifs à ces périodes sont plus élevés pour les contrats féminins.

Quelque soit le type de rupture, les moins de 18 ans sont plus touchés que les individus plus âgés.

#### Taux de rupture par sexe et âge

	Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Femmes	10,3%	17,7%	2,6%
Hommes	8,3%	17,7%	1,7%
Moins de 18 ans	10,4%	21,0%	2,0%
18 à 21 ans	7,5%	14,9%	2,0%
22 ans et plus	7,1%	13,4%	1,6%

### 20% des contrats de niveau CAP-BEP sont rompus en période intermédiaire

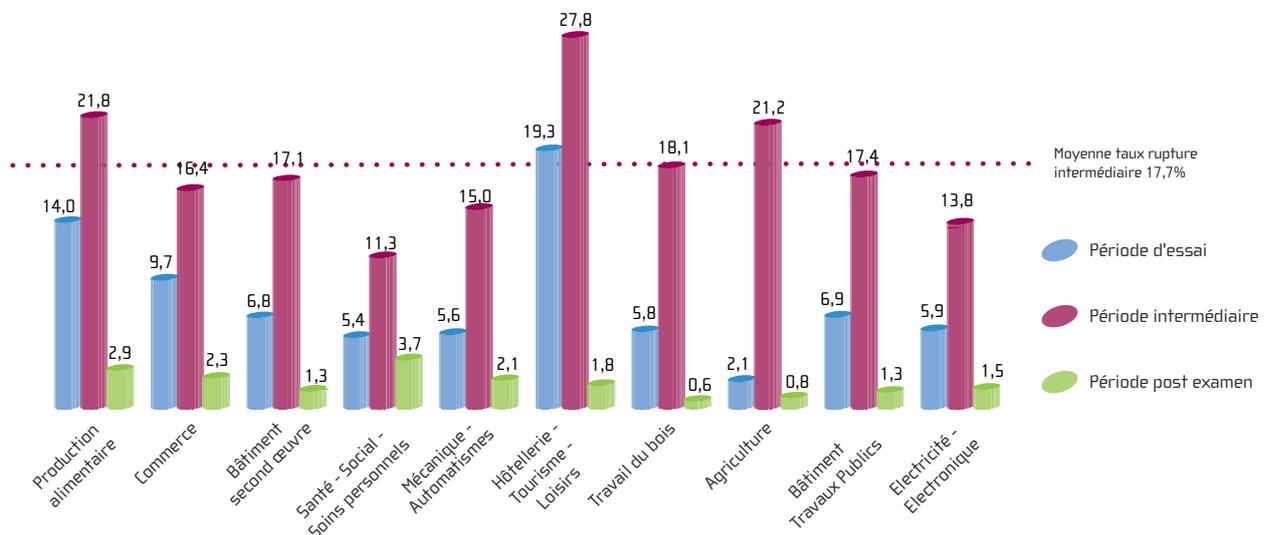
#### Taux de rupture par niveau

Niveau	Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveau 1	0,8%	3,7%	1,1%
Niveau 2	1,4%	4,3%	0,6%
Niveau 3	3,5%	11,3%	1,5%
Niveau 4	5,0%	14,7%	2,3%
Niveau 5	11,3%	20,4%	2,0%

La grande majorité des contrats d'apprentissage (66% des contrats) concerne une formation de niveau 5 (CAP-BEP). Ce niveau de formation présente les taux de rupture en période d'essai et période intermédiaire les plus élevés, à respectivement 11,3% et 20,4%. A l'inverse, seulement 4 contrats de niveau 1 (Bac +4 et plus) sur 100 sont rompus en période intermédiaire. Globalement, plus le niveau de la formation est élevé, plus le taux de rupture est bas.

Les domaines de formation Hôtellerie - Tourisme - Loisirs (27,8%), Production alimentaire (21,8%) et Agriculture (21,2%) ont les taux de rupture en période intermédiaire les plus élevés.

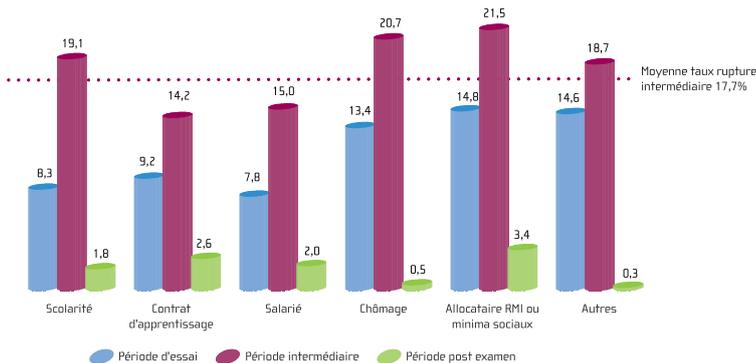
### Taux de rupture pour les 10 principaux domaines de formation (en GFE)



## Situation antérieure de l'apprenti

Les contrats d'apprentissage concernent essentiellement les jeunes scolarisés auparavant, le taux de rupture pour cette catégorie atteint 19,1%.

Le taux de rupture est plus élevé pour les jeunes étant auparavant dans une situation précaire : 21,7% des contrats signés par des anciens allocataires du RMI ou des minima sociaux sont rompus en période intermédiaire, et 20,7% des contrats pour les jeunes au chômage. Cette population est la plus touchée par les ruptures néanmoins elle ne représente que 4% des contrats signés.



## Ruptures et lieu de résidence de l'apprenti

### Taux de rupture par département

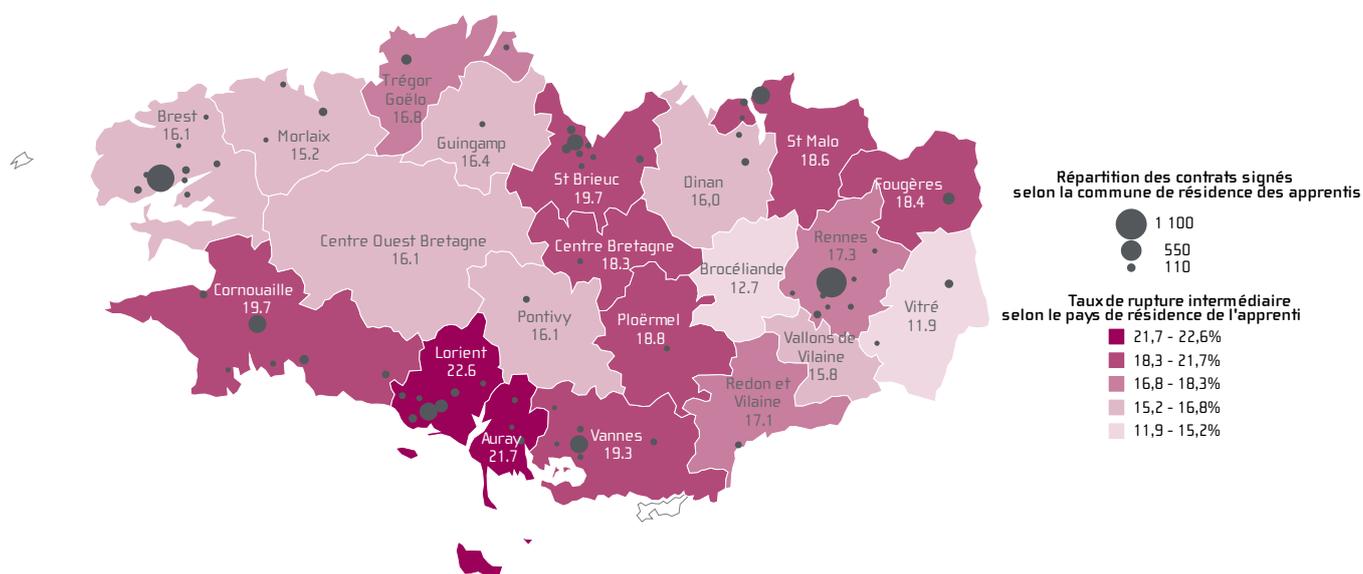
Département	Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Côtes d'Armor	9,5%	17,6%	2,3%
Finistère	10,2%	17,3%	1,8%
Ille-et-Vilaine	9,3%	16,8%	1,9%
Morbihan	9,5%	20,0%	2,4%

Au regard du lieu de résidence de l'apprenti, le taux de rupture en période intermédiaire pour le département du Morbihan atteint 20%. Le taux le plus faible concerne les apprentis résidant en Ille-et-Vilaine.

Les pays de Lorient et d'Auray ont les taux de rupture les plus élevés, respectivement 22,6% et 21,7%.

*NB : Les statistiques ne permettent pas de mettre en évidence une corrélation entre la distance parcourue (lieu de résidence de l'apprenti et l'entreprise) et les ruptures de contrat.*

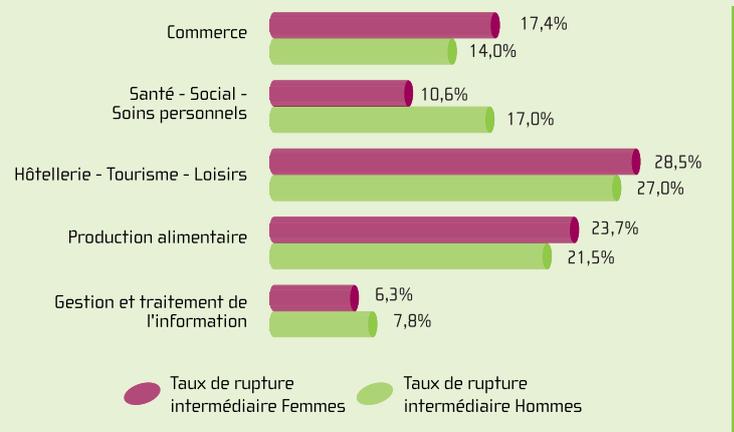
*Ces résultats sont fortement corrélés avec la localisation de l'offre de formation et des secteurs d'activité employeurs.*



### ►►► Concentration des contrats féminins sur cinq domaines de formation

5 domaines de formation (GFE) concentrent 90% des contrats féminins.

Pour ces 5 GFE, comparés aux contrats masculins, les contrats féminins ont des taux de rupture intermédiaires plus faibles à l'exception de l'Hôtellerie - Tourisme - Loisirs et de la Production alimentaire.



### ►►► Niveau de qualification plus élevé pour les femmes mais un taux de rupture plus important pour le niveau 5

#### Taux de rupture par sexe et niveau

	Femmes		Hommes	
	Contrats signés	Taux de rupture intermédiaire	Contrats signés	Taux de rupture intermédiaire
Niveau 5	1,3%	22,7%	1,6%	19,7%
Niveau 4	6,0%	13,2%	2,1%	15,5%
Niveau 3	9,9%	11,6%	7,5%	11,1%
Niveau 2	26,3%	4,0%	18,3%	4,7%
Niveau 1	56,5%	3,1%	70,6%	4,0%

Le niveau de formation suivi est en moyenne plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Les femmes ont un taux de rupture intermédiaire atteignant 22,7% pour les formations de niveau 5 (CAP - BEP) contre 19,7% pour les hommes. Et inversement, pour les niveaux plus élevés (niveau 1 et 2), ce sont les hommes qui sont le plus sujets aux ruptures.

**7 apprentis sur 10**  
ont une trajectoire  
sans rupture de contrats

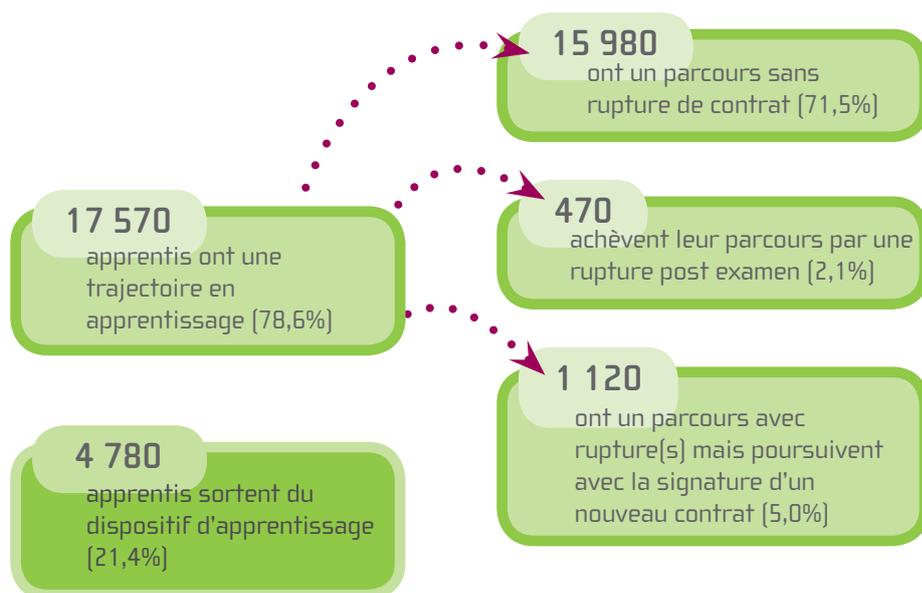
Sur les 22 350 apprentis, 71,5% des apprentis n'ont connu aucune rupture de contrat (situation au moment de l'extraction des données - octobre 2008). 6 370 apprentis ont connu une rupture de contrat (soit 28,5%).

Sur les 22 350 apprentis qui ont signé un ou plusieurs contrats :

**78,6% des apprentis ont une trajectoire en apprentissage :**

- 71,5% d'entre eux n'ont connu aucune rupture,
- 5,0% ont rompu un contrat mais en ont signé un nouveau par la suite,
- 2,1% ont achevé leur parcours par une rupture en période post examen,

**21,4% d'entre eux ont rompu leur contrat sans la signature d'un nouveau contrat (au moment de l'extraction des données).**



Les ruptures sans nouveau contrat concernent proportionnellement plus les femmes que les hommes (parmi les 15 880 hommes ayant signé un ou plusieurs contrats, 20,9% connaissent une rupture sans suite, cette part atteint 22,5% pour les femmes) et plus les 16-17 ans (parmi les apprentis de 16-17 ans ayant signé un ou plusieurs contrats, 25,8% connaissent une rupture sans suite).

En cas de rupture suivie d'un nouveau contrat d'apprentissage, le nouveau contrat est signé :

- ▶ dans 9 cas sur 10, pour le même niveau de formation,
- ▶ dans 9 cas sur 10, dans le même métier ou dans la même famille de métiers (GFE),
- ▶ dans 8 cas sur 10, dans le même CFA,
- ▶ dans 8 cas sur 10, dans le même secteur professionnel.

( Les annexes )

# Le SOMMAIRE

---

- **Annexe 1** : Nomenclatures utilisées ..... p. 24
- **Annexe 2** : Contrats signés et ruptures selon l'activité de l'établissement employeur (NES 36) ..... p. 27
- **Annexe 3** : Contrats signés et ruptures selon l'activité de l'établissement employeur (NES 114) ..... p. 29
- **Annexe 4** : Contrats signés et ruptures selon le domaine et le niveau de formation suivis ..... p. 38
- **Annexe 5** : Contrats signés et ruptures intermédiaires selon le domaine de formation (GFE) et le sexe du signataire ..... p. 44
- **Annexe 6** : Répartition des contrats signés selon le domaine de formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement employeur (NES 36) ..... p. 48
- **Annexe 7** : Taux de rupture en période intermédiaire selon le domaine de formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement employeur (NES 36) ..... p. 49

Annexe 1  
NOMENCLATURES UTILISÉES DANS L'ÉTUDE

## DOMAINES DE FORMATION : Groupes Formations Emploi (GFE)

Pour les domaines de formation, la nomenclature utilisée est le Groupe Formation Emploi (GFE). C'est une nomenclature construite dans le cadre de la démarche Argos qui permet de rassembler des informations statistiques pour rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail par grands corps de savoir. Cette nomenclature est découpée en 22 groupes de métiers. Afin d'alléger le document, les libellés des GFE ont été simplifiés :

GFE	Libellés simplifiés	Libellés long
1	Agriculture	Agriculture
2	Pêche et mer	Pêche, mer, aquaculture
3	Bâtiment Travaux Publics	Bâtiment gros œuvre - Génie civil - Extraction
4	Bâtiment second œuvre	Bâtiment : équipement et finitions
5	Travail des métaux	Structures métalliques - Travail des métaux - Fonderie
6	Mécanique - Automatismes	Mécanique - Automatismes
7	Electricité - Electronique	Electricité - Electrotechnique - Electronique
8	Procédés et travail des matériaux	Travail des matériaux - Industries de process - Laboratoire
9	Production alimentaire	Production alimentaire - Cuisine
10	Textile - Habillement - Cuir	Textile - Habillement - Cuir
11	Travail du bois	Travail du bois
12	Techniques graphiques - Impression	Techniques graphiques - Impression
13	Transports - Logistique	Transports - Conduite - Manutention - Magasinage
14	Gestion et traitement de l'information	Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé
15	Commerce	Commerce et distribution
16	Santé - Social - Soins personnels	Paramédical - Travail social - Soins personnels
17	Hôtellerie - Tourisme - Loisirs	Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs
18	Environnement - Nettoyage - Sécurité	Nettoyage - Assainissement - Environnement - Sécurité
19	Communication Média	Techniques de la communication - Média
20	Création et production artistique	Arts appliqués - Arts du spectacle
21	Formations générales	Formations générales, généralistes, développement personnel
22	Formations d'aide à l'insertion	Formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle

## SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR : Nomenclature Economique de Synthèse (NES)

Pour cette étude, la nomenclature utilisée est la nomenclature économique de synthèse (NES). Cette nomenclature, adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Elle présente plusieurs niveaux d'agrégation : la NES 16 en 16 positions, la NES 36 en 36 positions et la NES 114 en 114 positions.

### NES 16

Agriculture, sylviculture, pêche  
 Industries agricoles et alimentaires  
 Industrie des biens de consommation

Industrie automobile  
 Industries des biens d'équipement

Industries des biens intermédiaires

Energie

Construction

Commerce

Transports

Activités financières  
 Activités immobilières  
 Services aux entreprises

Services aux particuliers

Éducation, santé, action sociale

Administration

### NES 36

Agriculture, sylviculture, pêche  
 Industries agricoles et alimentaires  
 Habillement, cuir  
 Édition, imprimerie, reproduction  
 Pharmacie, parfumerie et entretien  
 Industries des équipements du foyer

Industrie automobile

Construction navale, aéronautique et ferroviaire  
 Industries des équipements mécaniques  
 Industries des équipements électriques et électroniques

Industries des produits minéraux  
 Industrie textile  
 Industries du bois et du papier  
 Chimie, caoutchouc, plastiques  
 Métallurgie et transformation des métaux  
 Industrie des composants électriques et électroniques

Production de combustibles et de carburants  
 Eau, gaz, électricité

Construction

Commerce et réparation automobile  
 Commerce de gros, intermédiaires  
 Commerce de détail, réparations

Transports

Activités financières

Activités immobilières

Postes et télécommunications  
 Conseils et assistance  
 Services opérationnels  
 Recherche et développement

Hôtels et restaurants  
 Activités récréatives, culturelles et sportives  
 Services personnels et domestiques

Éducation  
 Santé, action sociale

Administration publique

### NES 114 (extrait)

Industrie des viandes  
 Industrie du lait  
 Industrie des boissons  
 Travail du grain ; fabrication d'aliments pour animaux  
 Industries alimentaires diverses  
 Industrie du tabac

La NES 16 et la NES 36 sont utilisées dans tout le document, la NES 114 figure uniquement dans les annexes.

Un autre document " annexe complémentaire " disponible sur notre site internet permet d'avoir une information plus détaillée des secteurs d'activité des établissements employeurs. La nomenclature utilisée dans ce document est la NAF 700, ainsi l'activité des établissements est scindée en 700 postes. Ce document permet d'avoir une information plus fine sur les secteurs d'activité mais présente souvent des effectifs, non significatifs, parfois difficiles à interpréter.

Pour plus d'informations sur les nomenclatures NAF (nomenclature d'activités française) et NES (nomenclature économique de synthèse), consulter le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/methodes>

Annexe 2  
CONTRATS SIGNÉS ET RUPTURES SELON  
L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR  
(NES 36)

NES 36

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Agriculture, sylviculture et pêche	1 280	5,2%	12,3%	74,5%	2,4%	22,1%	0,9%
Industries agricoles et alimentaires	3 171	12,9%	25,7%	64,4%	12,6%	19,6%	3,4%
Habillement, cuir	7	0,0%	28,6%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Edition, imprimerie, reproduction	68	0,3%	20,6%	70,6%	13,2%	14,7%	1,5%
Pharmacie, parfumerie et entretien	29	0,1%	41,4%	82,8%	6,9%	10,3%	0,0%
Industries des équipements du foyer	241	1,0%	12,0%	71,4%	8,7%	19,1%	0,8%
Industrie automobile	169	0,7%	15,4%	84,0%	5,3%	7,7%	3,0%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	95	0,4%	5,3%	80,0%	6,3%	12,6%	1,1%
Industries des équipements mécaniques	386	1,6%	2,3%	73,3%	7,3%	17,6%	1,8%
Industries des équipements électriques et électroniques	210	0,9%	27,6%	81,4%	4,8%	11,9%	1,9%
Industries des produits minéraux	71	0,3%	11,3%	80,3%	8,5%	11,3%	0,0%
Industrie textile	9	0,0%	22,2%	66,7%	11,1%	22,2%	0,0%
Industries du bois et du papier	134	0,5%	5,2%	72,4%	7,5%	18,7%	1,5%
Chimie, caoutchouc, plastiques	116	0,5%	21,6%	89,7%	1,7%	5,2%	3,4%
Métallurgie et transformation des métaux	140	0,6%	15,0%	72,9%	6,4%	20,0%	0,7%
Industries des composants électriques et électroniques	65	0,3%	4,6%	81,5%	3,1%	13,8%	1,5%
Eau, gaz, électricité	142	0,6%	45,8%	88,7%	2,8%	7,0%	1,4%
Construction	6 404	26,0%	3,8%	75,1%	6,7%	17,0%	1,2%
Commerce et réparation automobile	1 766	7,2%	3,1%	75,3%	7,2%	15,5%	2,0%
Commerce de gros	410	1,7%	22,4%	80,0%	4,1%	14,1%	1,7%
Commerce de détail, réparations	3 187	12,9%	56,9%	72,3%	9,4%	16,1%	2,2%
Transports	157	0,6%	21,0%	90,4%	0,6%	8,3%	0,6%
Activités financières	372	1,5%	62,4%	96,0%	1,1%	2,7%	0,3%
Activités immobilières	31	0,1%	29,0%	77,4%	9,7%	9,7%	3,2%
Postes et télécommunications	183	0,7%	44,3%	98,4%	0,0%	1,6%	0,0%
Conseils et assistance	431	1,8%	45,2%	85,2%	2,3%	11,4%	1,2%
Services opérationnels	339	1,4%	33,9%	67,6%	11,2%	20,1%	1,2%
Recherche et développement	3	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
Hôtels et restaurants	3 147	12,8%	45,0%	50,4%	19,3%	28,4%	1,9%
Activités récréatives, culturelles et sportives	119	0,5%	39,5%	79,0%	4,2%	16,8%	0,0%
Services personnels et domestiques	1 595	6,5%	92,2%	78,0%	5,6%	11,7%	4,7%
Education	19	0,1%	57,9%	84,2%	0,0%	15,8%	0,0%
Santé, action sociale	95	0,4%	60,0%	86,3%	4,2%	8,4%	1,1%
Administration publique	2	0,0%	50,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Activités associatives et extra-territoriales	35	0,1%	42,9%	88,6%	0,0%	8,6%	2,9%
<b>Total</b>	<b>24 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>71,4%</b>	<b>8,9%</b>	<b>17,7%</b>	<b>2,0%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

Annexe 3  
CONTRATS SIGNÉS ET RUPTURES SELON  
L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR  
(NES 114)

- **Agriculture, sylviculture et pêche**

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Agriculture, chasse, services annexes	1 208	4,9%	12,4%	74,9%	2,2%	22,1%	0,8%
Pêche, aquaculture	51	0,2%	13,7%	64,7%	7,8%	23,5%	3,9%
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	21	0,1%	0,0%	76,2%	4,8%	19,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 280</b>	<b>5,2%</b>	<b>12,3%</b>	<b>74,5%</b>	<b>2,4%</b>	<b>22,1%</b>	<b>0,9%</b>

- **Industries agricoles et alimentaires**

Industrie des boissons	8	0,0%	37,5%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Industrie des viandes	368	1,5%	26,1%	71,5%	9,2%	17,9%	1,4%
Industrie du lait	63	0,3%	15,9%	85,7%	6,3%	4,8%	3,2%
Industries alimentaires diverses	2 694	10,9%	25,9%	62,4%	13,4%	20,5%	3,7%
Travail du grain ; fabrication d'aliments pour animaux	38	0,2%	26,3%	92,1%	2,6%	5,3%	0,0%
<b>Total</b>	<b>3 171</b>	<b>12,9%</b>	<b>25,7%</b>	<b>64,4%</b>	<b>12,6%</b>	<b>19,6%</b>	<b>3,4%</b>

- **Habillement, cuir**

Industrie de l'habillement et des fourrures	5	0,0%	20,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Industrie du cuir et de la chaussure	2	0,0%	50,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0,0%</b>	<b>28,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

- **Edition, imprimerie, reproduction**

<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>0,3%</b>	<b>20,6%</b>	<b>70,6%</b>	<b>13,2%</b>	<b>14,7%</b>	<b>1,5%</b>
--------------	-----------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

- **Pharmacie, parfumerie et entretien**

Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	12	0,0%	50,0%	91,7%	8,3%	0,0%	0,0%
Industries pharmaceutiques	17	0,1%	35,3%	76,5%	5,9%	17,6%	0,0%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>0,1%</b>	<b>41,4%</b>	<b>82,8%</b>	<b>6,9%</b>	<b>10,3%</b>	<b>0,0%</b>

### • Industries des équipements du foyer

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	2	0,0%	50,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fabrication d'appareils domestiques	3	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fabrication d'articles de sport, de jeux et produits des autres industries diverses	2	0,0%	50,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fabrication de bijoux et d'instruments de musique	5	0,0%	60,0%	60,0%	0,0%	40,0%	0,0%
Fabrication de matériel optique, photographique et d'horlogerie	4	0,0%	25,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
Fabrication de meubles	225	0,9%	10,2%	71,1%	8,9%	19,1%	0,9%
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>1,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>71,4%</b>	<b>8,7%</b>	<b>19,1%</b>	<b>0,8%</b>

### • Industrie automobile

Construction automobile	164	0,7%	15,2%	84,8%	5,5%	6,7%	3,0%
Fabrication d'équipements automobiles	5	0,0%	20,0%	60,0%	0,0%	40,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>0,7%</b>	<b>15,4%</b>	<b>84,0%</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,7%</b>	<b>3,0%</b>

### • Construction navale, aéronautique et ferroviaire

Construction aéronautique et spatiale	16	0,1%	0,0%	93,8%	0,0%	6,3%	0,0%
Construction navale	79	0,3%	6,3%	77,2%	7,6%	13,9%	1,3%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>0,4%</b>	<b>5,3%</b>	<b>80,0%</b>	<b>6,3%</b>	<b>12,6%</b>	<b>1,1%</b>

### • Industries des équipements mécaniques

Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières	71	0,3%	1,4%	76,1%	8,5%	11,3%	4,2%
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	48	0,2%	6,3%	70,8%	4,2%	25,0%	0,0%
Fabrication de machines agricoles	80	0,3%	1,3%	72,5%	12,5%	13,8%	1,3%
Fabrication de machines d'usage général	74	0,3%	2,7%	81,1%	6,8%	10,8%	1,4%
Fabrication de machines outils	2	0,0%	50,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fabrication d'éléments en métal pour la construction	80	0,3%	0,0%	62,5%	5,0%	30,0%	2,5%
Fabrication d'équipements mécaniques	31	0,1%	3,2%	80,6%	3,2%	16,1%	0,0%
<b>Total</b>	<b>386</b>	<b>1,6%</b>	<b>2,3%</b>	<b>73,3%</b>	<b>7,3%</b>	<b>17,6%</b>	<b>1,8%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

### • Industries des équipements électriques et électroniques

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	60	0,2%	21,7%	88,3%	1,7%	6,7%	3,3%
Fabrication de machines de bureau et de matériels informatiques	10	0,0%	20,0%	70,0%	10,0%	20,0%	0,0%
Fabrication de matériel de mesure et de contrôle	29	0,1%	17,2%	82,8%	3,4%	10,3%	3,4%
Fabrication de matériel médicochirurgical et d'orthopédie	95	0,4%	38,9%	76,8%	7,4%	15,8%	0,0%
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	16	0,1%	6,3%	87,5%	0,0%	6,3%	6,3%
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>0,9%</b>	<b>27,6%</b>	<b>81,4%</b>	<b>4,8%</b>	<b>11,9%</b>	<b>1,9%</b>

### • Industries des produits minéraux

Autres industries extractives	12	0,0%	8,3%	91,7%	0,0%	8,3%	0,0%
Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction	41	0,2%	12,2%	73,2%	14,6%	12,2%	0,0%
Fabrication de verre et d'articles en verre	18	0,1%	11,1%	88,9%	0,0%	11,1%	0,0%
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>0,3%</b>	<b>11,3%</b>	<b>80,3%</b>	<b>8,5%</b>	<b>11,3%</b>	<b>0,0%</b>

### • Industrie textile

Fabrication de produits textiles	6	0,0%	16,7%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
Fabrication d'étoffes et d'articles à maille	1	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Filature et tissage	2	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>0,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>66,7%</b>	<b>11,1%</b>	<b>22,2%</b>	<b>0,0%</b>

### • Industries du bois et du papier

Fabrication d'articles en papier et en carton	7	0,0%	14,3%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	127	0,5%	4,7%	70,9%	7,9%	19,7%	1,6%
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>0,5%</b>	<b>5,2%</b>	<b>72,4%</b>	<b>7,5%</b>	<b>18,7%</b>	<b>1,5%</b>

### • Chimie, caoutchouc, plastiques

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Industrie chimique minérale	5	0,0%	20,0%	80,0%	0,0%	0,0%	20,0%
Industrie chimique organique	1	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Industrie du caoutchouc	12	0,0%	16,7%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Parachimie	22	0,1%	45,5%	95,5%	0,0%	4,5%	0,0%
Transformation des matières plastiques	76	0,3%	14,5%	86,8%	2,6%	6,6%	3,9%
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>0,5%</b>	<b>21,6%</b>	<b>89,7%</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,2%</b>	<b>3,4%</b>

### • Métallurgie et transformation des métaux

Fabrication de produits métalliques	32	0,1%	25,0%	78,1%	3,1%	18,8%	0,0%
Fonderie	17	0,1%	29,4%	94,1%	0,0%	5,9%	0,0%
Récupération	13	0,1%	0,0%	69,2%	7,7%	23,1%	0,0%
Services industriels du travail des métaux	77	0,3%	10,4%	66,2%	9,1%	23,4%	1,3%
Sidérurgie et première transformation de l'acier	1	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>0,6%</b>	<b>15,0%</b>	<b>72,9%</b>	<b>6,4%</b>	<b>20,0%</b>	<b>0,7%</b>

### • Industries des composants électriques et électroniques

Fabrication de composants électroniques	10	0,0%	20,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fabrication de matériel électrique	55	0,2%	1,8%	78,2%	3,6%	16,4%	1,8%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>0,3%</b>	<b>4,6%</b>	<b>81,5%</b>	<b>3,1%</b>	<b>13,8%</b>	<b>1,5%</b>

### • Eau, gaz, électricité

Captage, traitement et distribution d'eau	32	0,1%	9,4%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	110	0,4%	56,4%	85,5%	3,6%	9,1%	1,8%
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>0,6%</b>	<b>45,8%</b>	<b>88,7%</b>	<b>2,8%</b>	<b>7,0%</b>	<b>1,4%</b>

- Construction

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Bâtiment	6 124	24,9%	3,8%	74,7%	6,8%	17,3%	1,2%
Travaux publics	280	1,1%	3,2%	83,9%	5,4%	10,0%	0,7%
<b>Total</b>	<b>6 404</b>	<b>26,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>75,1%</b>	<b>6,7%</b>	<b>17,0%</b>	<b>1,2%</b>

- Commerce et réparation automobile

<b>Total</b>	<b>1 766</b>	<b>7,2%</b>	<b>3,1%</b>	<b>75,3%</b>	<b>7,2%</b>	<b>15,5%</b>	<b>2,0%</b>
--------------	--------------	-------------	-------------	--------------	-------------	--------------	-------------

- Commerce de gros

<b>Total</b>	<b>410</b>	<b>1,7%</b>	<b>22,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>4,1%</b>	<b>14,1%</b>	<b>1,7%</b>
--------------	------------	-------------	--------------	--------------	-------------	--------------	-------------

- Commerce de détail, réparations

Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	1 906	7,7%	70,6%	74,1%	8,1%	15,6%	2,3%
Grandes surfaces à prédominance alimentaire	713	2,9%	40,0%	73,4%	9,1%	15,7%	1,8%
Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	568	2,3%	32,4%	64,8%	14,3%	18,3%	2,6%
<b>Total</b>	<b>3187</b>	<b>12,9%</b>	<b>56,9%</b>	<b>72,3%</b>	<b>9,4%</b>	<b>16,1%</b>	<b>2,2%</b>

- Transports

Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	4	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Organisation du transport de fret	37	0,2%	32,4%	94,6%	0,0%	5,4%	0,0%
Transport routier (ou par conduites) de marchandises	73	0,3%	13,7%	94,5%	0,0%	5,5%	0,0%
Transport routier de voyageurs	34	0,1%	26,5%	76,5%	2,9%	17,6%	2,9%
Transports ferroviaires	7	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Transports par eau	2	0,0%	100,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>0,6%</b>	<b>21,0%</b>	<b>90,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>8,3%</b>	<b>0,6%</b>

- **Activités financières**

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Assurance	36	0,1%	55,6%	91,7%	2,8%	5,6%	0,0%
Auxiliaires financiers et d'assurance	53	0,2%	62,3%	86,8%	5,7%	7,5%	0,0%
Intermédiation financière	283	1,1%	63,3%	98,2%	0,0%	1,4%	0,4%
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>1,5%</b>	<b>62,4%</b>	<b>96,0%</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,7%</b>	<b>0,3%</b>

- **Activités immobilières**

Location immobilière	14	0,1%	14,3%	64,3%	14,3%	21,4%	0,0%
Promotion, gestion immobilière	17	0,1%	41,2%	88,2%	5,9%	0,0%	5,9%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>0,1%</b>	<b>29,0%</b>	<b>77,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,7%</b>	<b>3,2%</b>

- **Postes et télécommunications**

Activités de poste et de courrier	31	0,1%	64,5%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Télécommunications	152	0,6%	40,1%	98,0%	0,0%	2,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>0,7%</b>	<b>44,3%</b>	<b>98,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,0%</b>

- **Conseils et assistance**

Activités informatiques	58	0,2%	24,1%	86,2%	0,0%	13,8%	0,0%
Administration d'entreprises	58	0,2%	44,8%	77,6%	5,2%	13,8%	3,4%
Architecture, ingénierie, contrôle	103	0,4%	33,0%	91,3%	0,0%	6,8%	1,9%
Publicité et études de marché	12	0,0%	50,0%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
Services professionnels	200	0,8%	57,5%	85,0%	2,5%	12,0%	0,5%
<b>Total</b>	<b>431</b>	<b>1,8%</b>	<b>45,2%</b>	<b>85,2%</b>	<b>2,3%</b>	<b>11,4%</b>	<b>1,2%</b>

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
<b>• Services opérationnels</b>							
Assainissement, voirie, gestion des déchets	13	0,1%	23,1%	69,2%	7,7%	23,1%	0,0%
Location sans opérateur	50	0,2%	2,0%	90,0%	0,0%	10,0%	0,0%
Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	246	1,0%	43,1%	61,4%	15,0%	22,0%	1,6%
Sélection et fourniture de personnel	30	0,1%	16,7%	80,0%	0,0%	20,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>1,4%</b>	<b>33,9%</b>	<b>67,6%</b>	<b>11,2%</b>	<b>20,1%</b>	<b>1,2%</b>
<b>• Recherche et développement</b>							
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>66,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>33,3%</b>	<b>0,0%</b>
<b>• Hôtels et restaurants</b>							
<b>Total</b>	<b>3 147</b>	<b>12,8%</b>	<b>45,0%</b>	<b>50,4%</b>	<b>19,3%</b>	<b>28,4%</b>	<b>1,9%</b>
<b>• Activités récréatives, culturelles et sportives</b>							
Activités audiovisuelles	9	0,0%	66,7%	77,8%	11,1%	11,1%	0,0%
Autres activités récréatives, culturelles et sportives	110	0,4%	37,3%	79,1%	3,6%	17,3%	0,0%
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>0,5%</b>	<b>39,5%</b>	<b>79,0%</b>	<b>4,2%</b>	<b>16,8%</b>	<b>0,0%</b>
<b>• Services personnels et domestiques</b>							
<b>Total</b>	<b>1 595</b>	<b>6,5%</b>	<b>92,2%</b>	<b>78,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>11,7%</b>	<b>4,7%</b>
<b>• Education</b>							
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0,1%</b>	<b>57,9%</b>	<b>84,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>15,8%</b>	<b>0,0%</b>

- Santé, action sociale

Action sociale

Activités relatives à la santé

**Total**

- Administration publique

**Total**

- Activités associatives et extra-territoriales

**Total****Total**

	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Action sociale	68	0,3%	50,0%	89,7%	2,9%	7,4%	0,0%
Activités relatives à la santé	27	0,1%	85,2%	77,8%	7,4%	11,1%	3,7%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>0,4%</b>	<b>60,0%</b>	<b>86,3%</b>	<b>4,2%</b>	<b>8,4%</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>0,1%</b>	<b>42,9%</b>	<b>88,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Total</b>	<b>24 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>71,4%</b>	<b>8,9%</b>	<b>17,7%</b>	<b>2,0%</b>

Annexe 4  
CONTRATS SIGNÉS ET RUPTURES SELON LE  
DOMAINE ET LE NIVEAU DE FORMATION SUIVIS

Domaine de formation  
(GFE)

• Agriculture

Niveau	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveaux 2 et 1	36	0,1%	30,6%	94,4%	0,0%	5,6%	0,0%
Niveau 3	175	0,7%	18,3%	77,1%	1,7%	20,0%	1,1%
Niveau 4	442	1,8%	11,5%	74,9%	1,8%	22,4%	0,9%
Niveau 5	646	2,6%	14,1%	75,1%	2,5%	21,7%	0,8%
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>5,3%</b>	<b>14,2%</b>	<b>75,8%</b>	<b>2,1%</b>	<b>21,2%</b>	<b>0,8%</b>

• Pêche et mer

Niveau 3	7	0,0%	14,3%	100,0%	0,0%	0,0%	,0%
Niveau 5	41	0,2%	0,0%	46,3%	19,5%	31,7%	2,4%
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>0,3%</b>	<b>10,0%</b>	<b>57,5%</b>	<b>11,3%</b>	<b>27,5%</b>	<b>3,8%</b>

• Bâtiment Travaux Publics

Niveaux 2 et 1	31	0,1%	6,5%	93,5%	3,2%	3,2%	0,0%
Niveau 3	32	0,1%	12,5%	87,5%	0,0%	12,5%	0,0%
Niveau 4	171	0,7%	4,1%	80,1%	2,9%	14,6%	2,3%
Niveau 5	1 043	4,2%	0,3%	72,6%	7,9%	18,4%	1,2%
<b>Total</b>	<b>1 277</b>	<b>5,2%</b>	<b>1,3%</b>	<b>74,5%</b>	<b>6,9%</b>	<b>17,4%</b>	<b>1,3%</b>

• Bâtiment second œuvre

Niveaux 2 et 1	1	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	19	0,1%	42,1%	68,4%	5,3%	21,1%	5,3%
Niveau 4	356	1,4%	10,7%	80,9%	2,2%	14,6%	2,2%
Niveau 5	2 604	10,6%	4,4%	73,9%	7,5%	17,4%	1,2%
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>12,1%</b>	<b>5,4%</b>	<b>74,7%</b>	<b>6,8%</b>	<b>17,1%</b>	<b>1,3%</b>

• Travail des métaux

Niveaux 2 et 1	1	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	36	0,1%	0,0%	77,8%	5,6%	13,9%	2,8%
Niveau 4	129	0,5%	1,6%	82,9%	4,7%	11,6%	0,8%
Niveau 5	656	2,7%	1,5%	70,7%	10,1%	16,9%	2,3%
<b>Total</b>	<b>822</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,5%</b>	<b>73,0%</b>	<b>9,0%</b>	<b>15,9%</b>	<b>2,1%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

Domaine de formation  
(GFE)

• Mécanique - Automatismes

Niveau	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveaux 2 et 1	129	0,5%	7,8%	92,2%	0,8%	5,4%	1,6%
Niveau 3	370	1,5%	3,5%	81,4%	4,6%	11,6%	2,4%
Niveau 4	575	2,3%	1,6%	80,7%	4,2%	12,0%	3,1%
Niveau 5	1 073	4,4%	1,0%	72,3%	7,3%	18,8%	1,6%
<b>Total</b>	<b>2 147</b>	<b>8,7%</b>	<b>2,0%</b>	<b>77,3%</b>	<b>5,6%</b>	<b>15,0%</b>	<b>2,1%</b>

• Electricité - Electronique

Niveaux 2 et 1	43	0,2%	4,7%	93,0%	0,0%	4,7%	2,3%
Niveau 3	125	0,5%	1,6%	92,8%	2,4%	4,8%	0,0%
Niveau 4	297	1,2%	0,7%	78,5%	3,7%	16,2%	1,7%
Niveau 5	677	2,7%	0,9%	75,5%	7,8%	15,1%	1,6%
<b>Total</b>	<b>1 142</b>	<b>4,6%</b>	<b>1,1%</b>	<b>78,8%</b>	<b>5,9%</b>	<b>13,8%</b>	<b>1,5%</b>

• Procédés et travail des matériaux

Niveaux 2 et 1	34	0,1%	29,4%	94,1%	0,0%	5,9%	0,0%
Niveau 3	24	0,1%	25,0%	87,5%	4,2%	4,2%	4,2%
Niveau 4	5	0,0%	20,0%	60,0%	0,0%	40,0%	0,0%
Niveau 5	4	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>0,3%</b>	<b>25,4%</b>	<b>88,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1,5%</b>

• Production alimentaire

Niveaux 2 et 1	111	0,5%	55,0%	91,9%	1,8%	4,5%	1,8%
Niveau 3	10	0,0%	60,0%	70,0%	0,0%	30,0%	0,0%
Niveau 4	312	1,3%	9,3%	71,5%	9,3%	17,0%	2,2%
Niveau 5	3 683	15,0%	13,6%	59,5%	14,8%	22,7%	3,0%
<b>Total</b>	<b>4 116</b>	<b>16,7%</b>	<b>14,5%</b>	<b>61,3%</b>	<b>14,0%</b>	<b>21,8%</b>	<b>2,9%</b>

• Textile - Habillement - Cuir

Niveau 3	2	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 4	10	0,0%	70,0%	80,0%	10,0%	10,0%	0,0%
Niveau 5	14	0,1%	42,9%	57,1%	14,3%	28,6%	0,0%
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>0,1%</b>	<b>57,7%</b>	<b>69,2%</b>	<b>11,5%</b>	<b>19,2%</b>	<b>0,0%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

## Domaine de formation

### • Travail du bois

Niveau	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveaux 2 et 1	4	0,0%	50,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	30	0,1%	0,0%	80,0%	3,3%	16,7%	0,0%
Niveau 4	341	1,4%	2,3%	78,6%	5,0%	15,8%	0,6%
Niveau 5	1 143	4,6%	3,0%	74,5%	6,1%	18,8%	0,6%
<b>Total</b>	<b>1 518</b>	<b>6,2%</b>	<b>2,9%</b>	<b>75,6%</b>	<b>5,8%</b>	<b>18,1%</b>	<b>0,6%</b>

### • Techniques graphiques - Impression

Niveaux 2 et 1	1	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	7	0,0%	71,4%	85,7%	14,3%	0,0%	0,0%
Niveau 4	35	0,1%	14,3%	74,3%	11,4%	14,3%	0,0%
Niveau 5	13	0,1%	7,7%	46,2%	15,4%	30,8%	7,7%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>0,2%</b>	<b>21,4%</b>	<b>69,6%</b>	<b>12,5%</b>	<b>16,1%</b>	<b>1,8%</b>

### • Transports - Logistique

Niveaux 2 et 1	34	0,1%	29,4%	97,1%	0,0%	2,9%	0,0%
Niveau 3	56	0,2%	26,8%	94,6%	1,8%	3,6%	0,0%
Niveau 4	81	0,3%	16,0%	84,0%	4,9%	11,1%	0,0%
Niveau 5	132	0,5%	5,3%	80,3%	5,3%	12,9%	1,5%
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>1,2%</b>	<b>14,9%</b>	<b>85,8%</b>	<b>4,0%</b>	<b>9,6%</b>	<b>0,7%</b>

### • Gestion et traitement de l'information

Niveaux 2 et 1	438	1,8%	61,2%	92,9%	1,1%	5,5%	0,5%
Niveau 3	320	1,3%	68,1%	87,5%	2,8%	8,1%	1,6%
Niveau 4	58	0,2%	58,6%	81,0%	5,2%	10,3%	3,4%
<b>Total</b>	<b>816</b>	<b>3,3%</b>	<b>63,7%</b>	<b>90,0%</b>	<b>2,1%</b>	<b>6,9%</b>	<b>1,1%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

## Domaine de formation

### • Commerce

Niveau	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveaux 2 et 1	266	1,1%	48,9%	95,9%	1,9%	1,5%	0,8%
Niveau 3	671	2,7%	49,8%	83,2%	3,3%	11,8%	1,8%
Niveau 4	689	2,8%	67,5%	77,2%	5,7%	12,9%	4,2%
Niveau 5	1614	6,6%	80,0%	60,5%	15,3%	22,2%	2,0%
<b>Total</b>	<b>3240</b>	<b>13,2%</b>	<b>68,5%</b>	<b>71,7%</b>	<b>9,7%</b>	<b>16,4%</b>	<b>2,3%</b>

### • Santé - Social - Soins personnels

Niveaux 2 et 1	2	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	61	0,2%	59,0%	80,3%	13,1%	6,6%	0,0%
Niveau 4	1139	4,6%	89,8%	83,7%	4,0%	10,1%	2,3%
Niveau 5	997	4,0%	89,4%	74,9%	6,5%	13,0%	5,5%
<b>Total</b>	<b>2199</b>	<b>8,9%</b>	<b>88,8%</b>	<b>79,6%</b>	<b>5,4%</b>	<b>11,3%</b>	<b>3,7%</b>

### • Hôtellerie - Tourisme - Loisirs

Niveau 3	15	0,1%	40,0%	80,0%	0,0%	20,0%	0,0%
Niveau 4	298	1,2%	45,0%	61,4%	12,1%	24,2%	2,3%
Niveau 5	1 783	7,2%	55,5%	49,1%	20,7%	28,5%	1,7%
<b>Total</b>	<b>2 096</b>	<b>8,5%</b>	<b>53,9%</b>	<b>51,1%</b>	<b>19,3%</b>	<b>27,8%</b>	<b>1,8%</b>

### • Environnement - Nettoyage - Sécurité

Niveaux 2 et 1	28	0,1%	32,1%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	41	0,2%	43,9%	82,9%	2,4%	14,6%	0,0%
Niveau 4	77	0,3%	37,7%	64,9%	14,3%	19,5%	1,3%
Niveau 5	125	0,5%	36,0%	51,2%	19,2%	28,0%	1,6%
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>1,1%</b>	<b>37,3%</b>	<b>64,9%</b>	<b>13,3%</b>	<b>20,7%</b>	<b>1,1%</b>

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

## Domaine de formation

### • Communication - Média

Niveau	Contrats d'apprentissage			Part des contrats sans rupture	Taux de rupture		
	Nb.	%	% femmes		Période d'essai	Période intermédiaire	Période post examen
Niveaux 2 et 1	5	0,0%	60,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	1	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 4	8	0,0%	62,5%	75,0%	0,0%	25,0%	0,0%
Niveau 5	32	0,1%	71,9%	71,9%	9,4%	18,8%	0,0%
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>0,2%</b>	<b>67,4%</b>	<b>76,1%</b>	<b>6,5%</b>	<b>17,4%</b>	<b>0,0%</b>

### • Création et production artistique

Niveaux 2 et 1	1	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Niveau 3	10	0,0%	20,0%	80,0%	10,0%	10,0%	0,0%
Niveau 4	18	0,1%	33,3%	77,8%	0,0%	22,2%	0,0%
Niveau 5	93	0,4%	11,8%	62,4%	17,2%	20,4%	0,0%
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>0,5%</b>	<b>16,4%</b>	<b>66,4%</b>	<b>13,9%</b>	<b>19,7%</b>	<b>0,0%</b>

### • Formations générales et non renseignés

Niveaux 2 et 1	1	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non renseignés	4	0,0%	25,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0,0%</b>	<b>40,0%</b>	<b>80,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

<b>TOTAL</b>	<b>24 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>71,4%</b>	<b>8,9%</b>	<b>17,7%</b>	<b>2,0%</b>
--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-------------	--------------	-------------

Annexe 5  
CONTRATS SIGNÉS ET RUPTURES INTERMÉDIAIRES SELON LE DOMAINE  
DE FORMATION (GFE) ET LE SEXE DU SIGNATAIRE

Domaine de formation (GFE)	Contrats d'apprentissage			Contrats féminins		Contrats masculins		Nombre de contrats rompus en période intermédiaire			Taux de rupture en période intermédiaire		
	Nombre	%	% femmes	Nombre	%	Nombre	%	Féminin	Maculin	Total	Féminin	Maculin	Total
Agriculture	1 299	5,3%	14,2%	185	2,6%	1 114	6,4%	59	217	276	31,9%	19,5%	21,2%
Pêche et mer	80	0,3%	10,0%	8	0,1%	72	0,4%	3	19	22	37,5%	26,4%	27,5%
Bâtiment Travaux Publics	1 277	5,2%	1,3%	16	0,2%	1 261	7,2%	2	220	222	12,5%	17,4%	17,4%
Bâtiment second œuvre	2 980	12,1%	5,4%	161	2,3%	2 819	16,1%	39	470	509	24,2%	16,7%	17,1%
Travail des métaux	822	3,3%	1,5%	12	0,2%	810	4,6%	3	128	131	25,0%	15,8%	15,9%
Mécanique - Automatismes	2 147	8,7%	2,0%	43	0,6%	2 104	12,0%	11	310	321	25,6%	14,7%	15,0%
Electricité - Electronique	1 142	4,6%	1,1%	12	0,2%	1 130	6,5%	1	157	158	8,3%	13,9%	13,8%
Procédés et travail des matériaux	67	0,3%	25,4%	17	0,2%	50	0,3%	1	4	5	5,9%	8,0%	7,5%
Production alimentaire	4 116	16,7%	14,5%	596	8,3%	3 520	20,1%	141	757	898	23,7%	21,5%	21,8%
Textile - Habillement - Cuir	26	0,1%	57,7%	15	0,2%	11	0,1%	2	3	5	13,3%	27,3%	19,2%
Travail du bois	1 518	6,2%	2,9%	44	0,6%	1 474	8,4%	14	260	274	31,8%	17,6%	18,1%
Techniques graphiques - Impression	56	0,2%	21,4%	12	0,2%	44	0,3%	3	6	9	25,0%	13,6%	16,1%
Transports - Logistique	303	1,2%	14,9%	45	0,6%	258	1,5%	6	23	29	13,3%	8,9%	9,6%
Gestion et traitement de l'information	816	3,3%	63,7%	520	7,3%	296	1,7%	33	23	56	6,3%	7,8%	6,9%
Commerce	3 240	13,2%	68,5%	2 221	31,1%	1 019	5,8%	387	143	530	17,4%	14,0%	16,4%
Santé - Social - Soins personnels	2 199	8,9%	88,8%	1 952	27,3%	247	1,4%	207	42	249	10,6%	17,0%	11,3%
Hôtellerie - Tourisme - Loisirs	2 096	8,5%	53,9%	1 129	15,8%	967	5,5%	322	261	583	28,5%	27,0%	27,8%
Environnement - Nettoyage - Sécurité	271	1,1%	37,3%	101	1,4%	170	1,0%	22	34	56	21,8%	20,0%	20,7%
Communication - Média	46	0,2%	67,4%	31	0,4%	15	0,1%	4	4	8	12,9%	26,7%	17,4%
Création et production artistique	122	0,5%	16,4%	20	0,3%	102	0,6%	6	18	24	30,0%	17,6%	19,7%
Formations générales et non renseigné	5	0,0%	40,0%	2	0,0%	3	0,0%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total général</b>	<b>24 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>7 142</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 486</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 266</b>	<b>3 099</b>	<b>4 365</b>	<b>w17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>

## Annexe 5 - Contrats signés et ruptures selon le domaine de formation (GFE) et le sexe du signataire

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

## Annexe 6

RÉPARTITION DES CONTRATS SIGNÉS SELON LE DOMAINE DE FORMATION SUIVIE (GFE) ET L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR (NES 36)

## Annexe 7

TAUX DE RUPTURE EN PÉRIODE INTERMÉDIAIRE SELON LE DOMAINE DE FORMATION SUIVIE (GFE) ET L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR (NES 36)

L'annexe 6 présente le nombre de contrats signés selon le domaine de formation de l'apprenti et le secteur d'activité de l'établissement employeur, l'annexe 7 le taux de rupture intermédiaire selon le domaine de formation de l'apprenti et le secteur d'activité de l'établissement employeur.

Ces deux tableaux sont complémentaires et permettent de visualiser simultanément le nombre de contrats signés et le taux de rupture intermédiaire pour ces domaines de formation et secteurs d'activité donnés. L'intérêt de cette double lecture est essentiellement de relativiser le taux de rupture intermédiaire par rapport aux effectifs.

NB : Les tableaux des annexes 6 et 7 peuvent être lus horizontalement avec une entrée domaine de métier de la formation et verticalement avec une entrée secteur d'activité de l'établissement employeur.

GFE / NES 36	Agriculture, sylviculture et pêche	...	...	Construction	...	...	TOTAL
--------------	------------------------------------	-----	-----	--------------	-----	-----	-------

**ANNEXE 6**

01 - Agriculture	1 064	...	...	50	...	...	1 299
------------------	-------	-----	-----	----	-----	-----	-------

**ANNEXE 7**

01 - Agriculture	22	...	...	18	...	...	21
------------------	----	-----	-----	----	-----	-----	----

**Note de lecture**

1299 contrats d'apprentissage concernent des formations relatives au domaine de métier de l'agriculture, ces contrats présentent un taux de rupture de 21 %. Parmi ces contrats, 1 064 sont conclus avec un établissement du secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche et 50 avec un établissement de la construction. Les taux de rupture intermédiaire associés à ces deux croisements sont respectivement 22% et 18%.

Répartition des contrats signés selon le domaine de métier de la formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement (NES 36)	Agriculture, sylviculture et pêche	Industries agricoles et alimentaires	Edition, imprimerie, reproduction	Pharmacie, parfumerie et entretien	Industries des équipements du foyer	Industrie automobile	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Industries des équipements mécaniques	Industries des équipements électriques et électroniques	Industries des produits minéraux	Industries du bois et du papier	Chimie, caoutchouc, plastiques	Métallurgie et transformation des métaux	Industries des composants électriques et électroniques	Eau, gaz, électricité	Construction	Commerce et réparation automobile	Commerce de gros	Commerce de détail, réparations	Transports	Activités financières	Activités immobilières	Postes et télécommunications	Conseils et assistance	Services opérationnels	Hôtels et restaurants	Activités récréatives, culturelles et sportives	Services personnels et domestiques	Santé, action sociale	Activités associatives et extra-territoriales	TOTAL
01 - Agriculture	1 064	22	2				3				3	1			1	50		6	11			2	4	33	2	42	22	16	14	1 299	
02 - Pêche et mer	50						14	7										1	4	1				2					1	80	
03 - Bâtiment Travaux Publics	2							22		32	4	6			7	1 161		1	1			1	38	2						1 277	
04 - Bâtiment second œuvre	1			7				9		1	2	1		2	2 909		14	15	1	1	5	4	3	1			1	1		2 980	
05 - Travail des métaux					52	22	155	2			2	31	1		96	450	2	1	1				3	2			1			822	
06 - Mécanique - Automatismes	110	109	8	10	70	33	124	42	20	14	52	75	16	19	58	1 126	100	51	30	1	1	5	26	38		2	1	2		2 147	
07 - Electricité - Electronique		6		2	10	3	36	35	1		1			39	15	771	75	13	52	6		1	43	25	5	1	2			1 142	
08 - Procédés et travail des matériaux		2	7	2	5	5	5			1	12	2	2	3	6		5	1				2	3	1				1	1	67	
09 - Production alimentaire	3	2 444		1		2	1	1			2	3					14	591	1		2		6	1	1 038	1		3	1	4 116	
10 - Textile - Habillement - Cuir				13	2												1	6						1						26	
11 - Travail du bois	2			147	1	6	3				105	6			1 218		5	20					3	1				1		1 518	
12 - Techniques graphiques - Impression			41														1	1					8	3						56	
13 - Transports - logistique	5	5	3	1	15		7	1	2	2	6	5	3		52	20	46	16	105				5	1	1					303	
14 - Gestion et traitement de l'information	4	14	3	3	3	14	5	7	15	4	1	14	8	3	4	32	29	31	28	4	293	3	18	220	16	5	10	3	9	7	816
15 - Commerce	13	554	4	5		5	6	14	3	1	9	8	1	52	24	66	169	1 939	8	74	12	110	56	28	56	10	3		3	3 240	
16 - Santé - Social - Soins personnels				5	1			95							32				429		2	1	3	10		4		1 562	48	1	2 199
17 - Hôtellerie - Tourisme - Loisirs	2	8																	4			2			2 036	40		1	1	2 096	
18 - Environnement - Nettoyage - Sécurité	24	7			2		1				1	6		7	10		1					1	12	170	3	6	2	12	5	271	
19 - Communication - Média				1															6			2	3	30		4				46	
20 - Création et production artistique			20	49	2					8	3	2	1		17				11				5	1		1			1	122	
<b>Total</b>	<b>1 280</b>	<b>3 171</b>	<b>68</b>	<b>29</b>	<b>241</b>	<b>169</b>	<b>95</b>	<b>386</b>	<b>210</b>	<b>71</b>	<b>134</b>	<b>116</b>	<b>140</b>	<b>65</b>	<b>142</b>	<b>6 404</b>	<b>1 766</b>	<b>410</b>	<b>3 187</b>	<b>157</b>	<b>372</b>	<b>31</b>	<b>183</b>	<b>431</b>	<b>339</b>	<b>3 147</b>	<b>119</b>	<b>1 595</b>	<b>95</b>	<b>35</b>	<b>24 628</b>

## Annexe 6 - Répartition des contrats signés selon le domaine de formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement employeur (NES 36)

48

Taux de rupture en période intermédiaire selon le domaine de métier de la formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement employeur (NES 36)	Agriculture, sylviculture et pêche	Industries agricoles et alimentaires	Edition, imprimerie, reproduction	Pharmacie, parfumerie et entretien	Industries des équipements du foyer	Industrie automobile	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Industries des équipements mécaniques	Industries des équipements électriques et électroniques	Industries des produits minéraux	Industries du bois et du papier	Chimie, caoutchouc, plastiques	Métallurgie et transformation des métaux	Industries des composants électriques et électroniques	Eau, gaz, électricité	Construction	Commerce et réparation automobile	Commerce de gros	Commerce de détail, réparations	Transports	Activités financières	Activités immobilières	Postes et télécommunications	Conseils et assistance	Services opérationnels	Hôtels et restaurants	Activités récréatives, culturelles et sportives	Services personnels et domestiques	Santé, action sociale	Activités associatives et extra-territoriales	TOTAL
01 - Agriculture	22	5	0				33				0	0			0	18		0	27			50	25	15	0	26	14	13	14	21	
02 - Pêche et mer	24						36	29										0	25	100				0						100	28
03 - Bâtiment Travaux Publics	0						41		13	50	17				0	17		100	0			0	8	0							17
04 - Bâtiment second œuvre	0				29		33		0	0	100				0	17		14	0	0	0	20	0	67	0		0	0			17
05 - Travail des métaux						14	9	18	50			0	19	0		22	14	0	0	0				0	50		0				16
06 - Mécanique - Automatismes	16	14	13	10	3	3	15	12	10	14	4	21	0	0	14	17	11	16	20	0	0	0	19	11		50	100	50			15
07 - Electricité - Electronique		17		0	10	0	6	9	0		0			23	0	16	7	23	12	0	0	2	4	0	0	0	50				14
08 - Prcédés et travail des matériaux		50		0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0		40	0				0	0	0				0	0		8
09 - Production alimentaire	0	19					0	0	0			0	0				36	19	0		0		17	0	30	100		0	0		22
10 - Textile - Habillement - Cuir					8	0											0	50						100							19
11 - Travail du bois	0				21	0	33	33			19	17				18		0	25					0	0			0			18
12 - Technique graphiques - Impression			15														0	0					38	0							16
13 - Transports - Logistique	60	20	33	0	7		0	0	0	50	17	0	0		8	5	11	31	5				20	0	0						10
14 - Gestion et traitement de l'information	0	7	0	33	0	7	20	43	7	0	0	0	0	0	6	14	13	14	0	2	0	0	12	6	0	0	0	33	11	0	7
15 - Commerce	31	23	0		20		20	0	0	0	0	25	0	12	8	9	15	16	13	7	8	2	7	29	27	0	0		0		16
16 - Santé - Social - Soins personnels				0	0			16						13				11		0	0	0	20		0		12	4	0		11
17 - Hôtellerie - Tourisme - Loisirs	50	38																25			0				28	13		0	0		28
18 - Environnement - Nettoyage - Sécurité	38	0				0	0				0	33		0	0		0					0	8	24	0	0	50	17	0		21
19 - Communication - Média					100													17				0	0	17		25					17
20 - Création et production artistique			20	18	50				25	0	0	100			18			27					20	0		0				0	20
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

## Annexe 7 - Taux de rupture en période intermédiaire selon le domaine de formation suivie (GFE) et l'activité de l'établissement employeur (NES 36)

Source : Conseil régional de Bretagne, DRTEFP - Constitution de la base des contrats d'apprentissage et traitement GREF Bretagne

---

Directeur de la publication	Hervé GREUGNY, GREF Bretagne
Responsable de publication	Christine NOUCHET, GREF Bretagne
Rédaction	Catherine MÉTAY, GREF Bretagne
Chargée de publication	Nathalie MOULIN, GREF Bretagne

---

## GREF Bretagne

### Mission Observatoire emploi-formation

Technopole Atalante Champeaux ■ 91, rue de Saint-Brieuc

CS 64347 ■ 35043 RENNES CEDEX

Tél 02 99 54 79 00 - Fax 02 99 54 00 00

e-mail : [observatoire@gref-bretagne.com](mailto:observatoire@gref-bretagne.com) ■ [www.gref-bretagne.com](http://www.gref-bretagne.com)



Contrat de projets  
Etat-Région

